



PARTENAIRE DE TOUT! VOLONTAIRE PARTOUT!





INVITATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – 2 JUILLET 2025

17H00 – ACCUEIL DÈS 16H45

**RENDEZ-VOUS AU CENTRE PROFESSIONNEL
DES MÉTIERS DU BÂTIMENT (CPMB) À COLOMBIER**

Madame, Monsieur,

Notre invitation est...

C O N F I R M É !

...université, grandiose par sa dimension. Nous
...soirée avec vous dans le campus dédié à la construction,
...soirée.

Vous trouverez, en annexe, l'ordre du jour de l'Assemblée générale ainsi qu'un bulletin d'inscription et la page des Comptes & Bilan tirée de notre Rapport d'activité. Nous vous saurions gré de bien vouloir annoncer votre participation **d'ici au 23 juin 2025**, ultime délai.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir. Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos cordiales et chaleureuses salutations.

Colombier, mai 2025.

Fédération Neuchâteloise des Entrepreneurs

Olivier Haussener
Président

Jean-Claude Baudoin
Secrétaire général

Annexes: – ordre du jour
– bulletin d'inscription
– comptes & bilan 2024



VOUS REPRENDREZ BIEN UN PEU DE FORMATION ET DE PARTENARIAT ?

UNE FOIS N'EST PAS COUTUME, NOUS COMMENÇONS L'ÉDITORIAL PAR UNE QUESTION : COMMENT CONTRER LA RARETÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE DANS LE SECTEUR PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION ? RÉPONSE DE LA FNE : PAR LA FORMATION DES JEUNES ET DES ADULTES.

C'est ainsi que, jour après jour, nous incitons les entrepreneurs à former la relève pour assurer la pérennité de leur société. Les enjeux sont considérables. Plus loin qu'une simple adaptation, nous avons le devoir de préparer les jeunes à la vie active. Les changements que nous observons sur le marché du travail entraînent de nécessaires évolutions de l'apprentissage. Elles sont en cours, elles sont d'ores et déjà entre les mains des entreprises formatrices.

Les enfants d'aujourd'hui vont devoir gérer demain des transformations importantes avec l'usage des logiciels en intelligence artificielle. Ces mêmes enfants devront en priorité développer leur potentiel de créativité. Tout le reste, ils pourront le sous-traiter parce qu'ils ne voudront jamais devenir des robots de la numérisation.

Plus loin, dans ce rapport richement illustré par des enquêtes, des statistiques et des bilans, nous sortons les chiffres de tous les jours pour établir un premier constat : dans les métiers du gros œuvre, symboles de l'artisanat et de la bienfaisance, les conditions cadres sont les meilleures du monde, sans forfanterie aucune.

En effet, les salaires récompensent la qualité et l'immense respect que nous avons des travailleurs et des cadres de la construction. L'accès à la retraite anticipée dès 60 ans n'est plus un luxe, mais une reconnaissance d'un engagement remarquable. D'autres dispositions rendent généreuses les avancées sociales si bien qu'en cette année 2025 où nous avons à préparer et à négocier une nouvelle Convention nationale avec nos partenaires syndicaux, nous rechercherons avant tout à l'adapter aux valeurs évolutives de notre époque.

Certes, la compétitivité demeure une priorité pour chaque entreprise de la FNE. Pour gagner des marchés, pour obtenir du travail, pour traverser les forêts d'interdits et repousser les intransigeances, il faut du courage, de la volonté et des contrats. Chaque soumission se gagne et si les libertés

économiques sont restreintes par des charges et des lenteurs juridiques ou administratives, les entrepreneurs n'auront plus les ressources pour assurer la prospérité et la durabilité de l'emploi et de la croissance.

Nous le constatons, nous en avons l'intime conviction : si les jeunes ne chôment pas, si par comparaison internationale la Suisse demeure une île de sécurité pour l'emploi, c'est parce que notre marché du travail est encore libéral. Ne le chargeons ni d'excès partisans ni d'utopies politiques ! A l'heure où les autorités signent leur rentrée, avec de nouvelles personnalités et de nouvelles majorités, la FNE prône la raison, la sagesse et l'indispensable pragmatisme. Les entreprises de la construction n'ont besoin ni de rhétorique ni de lyrisme politique empruntés aux aristocrates de l'esprit, mais bien d'une perspective consolidée par les réalités économiques de tous les terrains. Ne l'oublions jamais, l'incertitude est en général fatale aux entreprises.

Il s'agira donc de poursuivre les efforts, d'accroître encore et encore l'attractivité de notre République et

SUITE >>>

de mener des réformes qui permettront à celles et ceux qui investissent de ne plus redouter ni la rigidité du pouvoir ni même l'impôt. Une manière comme une autre d'ajouter un rêve d'avenir aux espaces encore à construire.

Dans ces pages, vous pourrez aussi apprendre que les entrepreneurs sont avant tout des partenaires. Des Zidane de la passe pour les affaires publiques et privées ! Nos relations avec les autorités sont de confiance et l'exemple le plus récent avec la future rénovation des patinoires de La Chaux-de-Fonds illustre à merveille le rapprochement des mondes économique et politique. Le 19 mars 2025, le Parlement de la Métropole a écrit une page d'histoire : il a validé un projet qui rassemble en même temps les identités sportives, culturelles et sociales dans une même enceinte d'universalité.

Nous aurions encore mille mots à écrire ici, mais la place est comptée, comme toujours et heureusement pour vous ! Aussi, en guise de conclusion, avant de vous laisser découvrir toutes les activités de la FNE, j'aime-

rais adresser mes plus vifs remerciements à l'équipe de Colombier, à celle du comité et bien sûr à toutes les entreprises qui font corps avec nous. Elles nous permettent d'ajouter de l'épaisseur et de la profondeur à nos actions. Avec passion et ténacité. La FNE apporte bel et bien la preuve qu'on peut atteindre une harmonie sociale malgré la multiplicité des désirs individuels.

Olivier Haussener
Président

SONDAGE AUPRÈS DES ENTREPRISES DE LA FNE

DU SOLEIL ET DES ÉCLAIRS!

IL Y A DE L'ÉLECTRICITÉ DANS L'AIR. APRÈS L'ANALYSE DU SONDAGE ANNUEL DE LA FNE AUPRÈS DE TOUTES LES ENTREPRISES, UN PREMIER BILAN RÉVÈLE UNE PREMIÈRE ÉVIDENCE: LA MARCHÉ DES AFFAIRES EST BONNE, MAIS LA VISIBILITÉ DU MARCHÉ EST MAUVAISE. AU-DELÀ DE SIX MOIS, PERSONNE N'Y VOIT PLUS RIEN ET LES DOUTES L'EMPORTENT SUR LES CERTITUDES.

Le marqueur économique 2024 indique en effet que les chiffres d'affaires, comme en 2023, continuent de progresser. Cette évolution, au sein de la profession, est renforcée par un sentiment de stabilité qui dure depuis deux ans. Les investissements publics et privés sont conséquents et les carnets de commandes le sont aussi. Les grands projets ne manquent pas dans le canton et le rythme des concrétisations y est même très soutenu depuis le début de cette année.

Parmi les réponses des entrepreneurs, deux méritent la une:

- L'excès de réglementation inquiète. Les frustrations sont légion parmi les porteurs de projets qui ne parviennent plus aujourd'hui à contenir leur colère contre le zèle et les lenteurs, juridiques ou administratives. Une réaction politique est souhaitable et même attendue parce que la croissance et les emplois ne souffrent d'aucune contrainte dogmatique.
- La situation économique et politique générale engendre aussi quelques craintes, compréhensibles. Les prix du marché sont influencés par l'exaspération de la concurrence et la sous-enchère n'est plus une exception.

Nous vous laissons parcourir les résultats de notre coup de projecteur. Avec un ultime constat: la rareté de la main-d'œuvre qualifiée est si importante que le recours aux travailleurs temporaires a encore augmenté en 2024. Enfin, le premier bassin de recrutement n'a pas changé: les entre-

preneurs trouvent leur personnel dans le canton avant tout, puis ailleurs en Suisse.

ENQUÊTE RÉALISÉE ENTRE FÉVRIER ET AVRIL 2025.



fédération neuchâteloise des entrepreneurs

Enquête conjoncturelle anonyme : l'année 2024 sous la loupe

Premières questions d'ordre général

1 D'une manière générale, 2024 fut, pour votre entreprise, une année	très bonne 20%	bonne 40%	stable 35%	difficile 5%				
2 Evolution du chiffre d'affaires réalisé en 2024 par rapport à 2023	40%	↗	50%	→	10%	↘		
3 En 2025, vous prévoyez que l'effectif de votre entreprise sera	augmenté de 10%	inchangé 80%	réduit de 10%					
3.1 Si vous avez recruté en 2024, est-ce principalement	50% dans le canton	45% en Suisse	5% en France					
4 Quelles sont vos trois principales inquiétudes ?	90% Situation économique et politique générale	5% Obtention de crédits bancaires	10% Prix des fournitures	30% Paiements des débiteurs	80% Concurrence	100% Excès de réglementation	60% Evolution des charges sociales	20% Baisse du niveau de formation à l'entrée en apprentissage
5 A combien de travailleurs temporaires avez-vous recouru en 2024 (% par rapport à votre effectif CDI)?	20%							
Investissements 2025		+	=	-				
6 Par rapport à 2024, augmenterez-vous (+) ou diminuerez-vous (-) vos investissements 2025 pour votre outil de travail (inventaire, dépôt, etc.)?	20%	70%	10%					
Marché des affaires		😊	😐	😞				
7 Appréciation de la marche des affaires de l'entreprise (2024)	10%	85%	5%					
8 Appréciation de l'évolution de la marche des affaires pour les six prochains mois (2025)	30%	40%	30%					
9 Visibilité de la marche des affaires au-delà de six mois	0%	10%	90%					
10 Appréciation de la marge actuelle d'autofinancement de l'entreprise	30%	50%	20%					

BILAN DE LA FORMATION DUALE DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

LA CONSTRUCTION GAGNE DES PLACES !



LE BILAN 2024 EST TOUT EN CONTRASTE. PLUSIEURS MÉTIERS DE L'INDUSTRIE MÉCANIQUE, DU COMMERCE, DE L'ADMINISTRATION, DU TRANSPORT ET DU TOURISME CONNAISSENT UN CERTAIN RECUIL DU NOMBRE DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE EN MODE DUAL. C'EST EXACTEMENT LE CONTRAIRE DANS LA CONSTRUCTION, LÀ OÙ LES ENTREPRISES Y GAGNENT DES PLACES !

Au total, bilan tiré à l'automne écoulé, le canton de Neuchâtel comptait 4'195 personnes investies dans une formation professionnelle duale en entreprise, à l'école professionnelle et en cours interentreprise. Le taux de

dualisation demeure stable, comme l'illustrent les éléments graphiques qui animent cette double page.

Les entreprises formatrices, conscientes des enjeux, peuvent encore et toujours compter sur le soutien inconditionnel des associations patronales (FNE en particulier), des organisations du monde du travail, des centres de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) et du Service cantonal des formations.

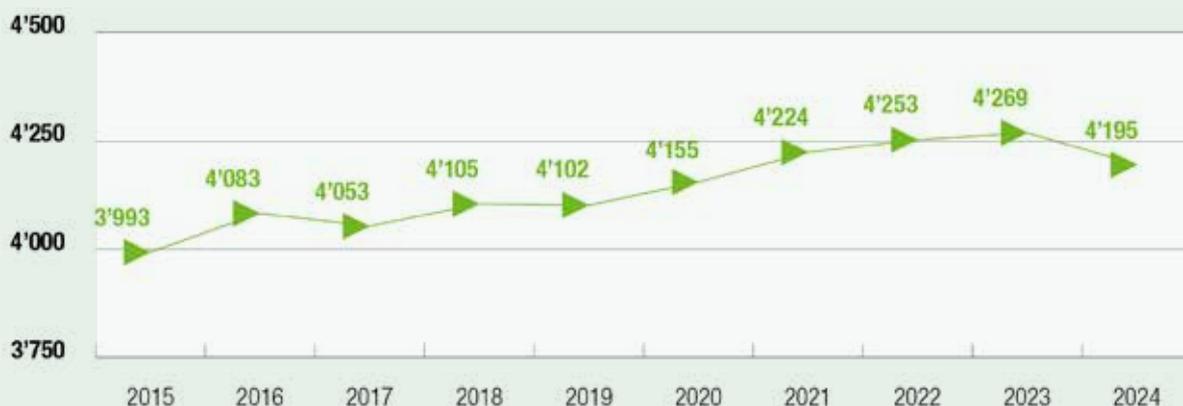
Toutes et tous tirent à la même corde de l'avenir pour stimuler l'offre en places d'apprentissage. Autre chapitre, autre courbe exponentielle: le nombre de stages augmente encore,

un signe, un constat qui relève de l'intérêt des jeunes pour la voie professionnelle et de l'investissement constant des entreprises formatrices pour créer des vocations.

Partout dans le canton, les partenariats sont donc prometteurs pour attirer les jeunes vers des métiers durables. Ils rassemblent les jeunes pousses bien sûr, mais encore les parents, les entreprises formatrices, les organisations du monde du travail, les associations à l'image de la FNE ainsi que les établissements scolaires.

Un canton, une volonté: la FNE montre l'exemple!

EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE DE CONTRATS DE FORMATION EN MODE DUAL



AVEC LES ORGANISATIONS DU MONDE DU TRAVAIL

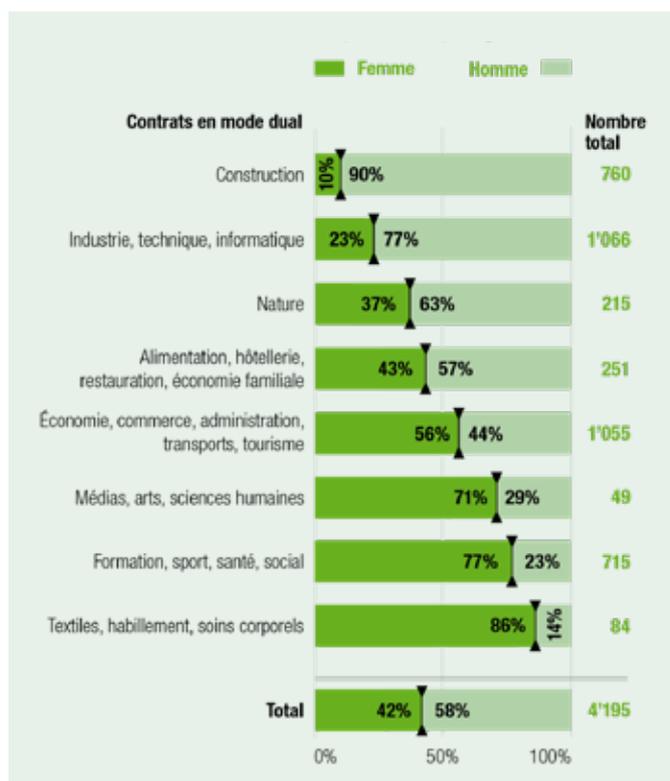
CAPA'CITÉ PEUT-IL ENCORE EXISTER DANS UN MONDE D'APPARENCES ?

CHIFFRES 2024 DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

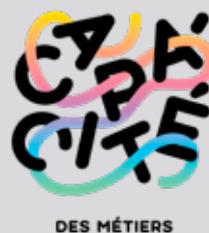
-  **80,8%** de dualisation
-  **4'195** apprenti-e-s
-  **1'365** entreprises formatrices

CONSTRUCTION 760 apprentis au total

Femmes
10% Hommes
90%



LA PROCHAINE MANIFESTATION D'ENVERGURE DÉDIÉE À LA PROMOTION DE L'APPRENTISSAGE DUAL AURA LIEU EN 2026 À LA CHAUX-DE-FONDS, DU 10 AU 16 SEPTEMBRE.



Le comité de Capa'cité est d'ores et déjà à pied d'œuvre. De leur côté, plusieurs associations patronales tirent le bilan de l'édition la plus récente, celle de 2023 à Neuchâtel, à l'instar de la FNSO (second œuvre neuchâtelois) et de la FNE.

La remarque la plus pertinente a trait à l'évolution de la manifestation. Est-elle devenue trop « numérique » ? En d'autres termes trop virtuelle et décalée des réalités des métiers de la construction ?

Pour lever les points d'interrogation, une vaste réflexion est en cours. Pour l'édition de l'an prochain, il s'agira de retrouver le contact direct avec les élèves et les enseignants. A quoi peuvent bien servir tous les quartiers de Capa'cité, tous les apprentis au travail accompagnés d'entreprises formatrices si la principale attraction consiste à compter les « likes » sur internet et les scans aux divers stands ?

Indiscutablement, la numérisation a pris trop de place au sein de Capa'cité. Ou alors, évolution d'une époque, y a-t-il encore une place pour Capa'cité dans ce monde d'apparences qui tient à un fil de wifi ?

La réponse en 2026...

EN MARGE DU SALON DE L'IMMOBILIER NEUCHÂTELOIS
23 AU 27 AVRIL 2025

LA FNE EN DEMI-FINALE D'UN ÉVÉNEMENT EXTRAORDINAIRE !



DU 23 AU 27 AVRIL ÉCOULÉS, EN MARGE DU SALON DE L'IMMOBILIER NEUCHÂTELOIS (SINE), LA FNE A ORGANISÉ UN ÉVÉNEMENT EXCEPTIONNEL : LA DEMI-FINALE ROMANDE DES CONSTRUCTEURS DE ROUTES, PLUS CONNUE SOUS LE NOM DE ROADSKILLS. OBJECTIF : DÉSIGNER LES DEUX MEILLEURES ÉQUIPES ROMANDES QUI CONCOURRONT LORS DES SWISSKILLS 2025 À BERNE, AU MOIS DE SEPTEMBRE PROCHAIN.

Pas moins de 16 apprentis, répartis en 8 équipes de deux, ont porté leurs couleurs cantonales sous une immense tente de 1000 m² montée sur le parking des Patinoires du Littoral à Neuchâtel.

L'organisation, assurée par la FNE et Infra Suisse, n'aurait pas été possible sans le travail exemplaire du comité d'organisation, dirigé de main de maître par Yvan Picci, de l'entreprise Piemontesi Savagnier SA. Le concours a pu aussi compter sur le soutien précieux de plusieurs entreprises formatrices neuchâtelaises, lesquelles ont contribué activement à la réalisation des installations techniques.

TROIS ÉQUIPES NEUCHÂTELOISES DANS LA COURSE

Trois équipes neuchâtelaises ont mouillé le maillot :

- **ÉQUIPE 1 :** Dimitri Peter (Bieri & Grisoni SA) & Alexandre Carrel (S. Facchinetti SA)
- **ÉQUIPE 2 :** Louis Torche (TTT Sàrl) & Logan Renevey (Implenia Suisse SA)
- **ÉQUIPE 3 :** Eliano Lopes Correia (LBG SA) & Ruben Amorim Dias (S. Facchinetti SA)

Ces trois équipes ont été sélectionnées avec soin par Christophe Peter et Yves Jakob, tous deux instructeurs CIE pour les constructeurs de routes au CPNE BC à Colombier.

LE PALMARÈS

Après plusieurs jours d'épreuves techniques, de précision, de coordination et de résistance à la pression, voici les résultats :

- | | |
|---|--|
| 1 | Thobias Courbat & Tony Gyger
Canton du Jura |
| 2 | Nolan Langenegger & Arnaud Schwarz
Canton du Jura |
| 3 | Eliano Lopes Correia & Ruben Amorim Dias
Canton de Neuchâtel |

UNE VITRINE FORTE POUR LA FORMATION ET LES MÉTIERS DU GROS ŒUVRE

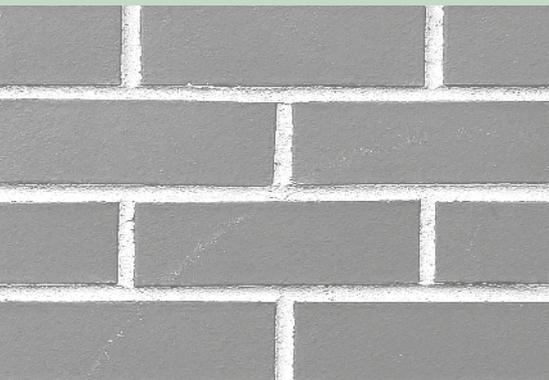
Au-delà de l'aspect compétitif, les RoadSkills 2025 ont permis à la FNE de **mettre en lumière les métiers de la construction routière** auprès d'un large public. Organisé dans le cadre du SINE, cet événement a permis de **valoriser le savoir-faire de la relève, de renforcer les liens entre les acteurs de la formation professionnelle, et de présenter de manière concrète les compétences exigées dans ces professions techniques.**

La qualité de l'organisation, le professionnalisme des jeunes et l'implication des entreprises ont contribué à faire de ce concours **une vitrine exemplaire pour notre branche.**

La FNE remercie l'ensemble des partenaires impliqués dans la réussite de ce projet, ainsi que les nombreux visiteurs et professionnels qui ont témoigné de leur intérêt pour les métiers du gros œuvre tout au long de la manifestation.

UN RÔLE MAJEUR POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

FORMER, FORMER, FORMER !



NOUS LE RÉPÉTONS SUR TOUS LES FRONTS, ET C'EST DEVENU LE SLOGAN FORT DE LA FNE: RÊVER D'AVENIR, C'EST TOUT UN APPRENTISSAGE !

Dans ce contexte, les entreprises membres sont les meilleures ambassadrices de la formation. Année après année, elles investissent et transmettent leur savoir-faire avec passion et rigueur. À travers elles, c'est tout un secteur qui assure la relève et garantit la qualité des métiers du gros œuvre.

Chaque place d'apprentissage offerte par une entreprise membre est un acte fort, un véritable engagement envers les générations futures. En formant des apprentis, ces entreprises tracent des trajectoires, éveillent des vocations et participent activement à la vitalité économique et sociale de notre canton.

Mettre en lumière ces formatrices et ces formateurs est devenu une fierté chaque année renouvelée dans le présent rapport. Toutes ces entreprises méritent la une !



FORMATION CONTINUE DES ADULTES

UNE INFLATION... POSITIVE !



APRÈS LA REFONTE COMPLÈTE DES PLANS DE FORMATION EN 2023, L'ANNÉE 2024 FUT CELLE D'UN NOUVEAU CAP DÉCISIF, D'UNE CONSÉCRATION DE LA STRUCTURATION, DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA MODERNISATION DE NOTRE DISPOSITIF DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL.

L'arrivée d'un nouvel instructeur (lire par ailleurs dans le présent rapport) a permis à notre organisation de franchir un nouveau palier. Un tel renfort a en effet dynamisé notre offre de cours, renforcé notre capacité d'intervention et amélioré notre réactivité face aux demandes croissantes des entreprises de la FNE.

210 JOURS DE FORMATION !

Nous avons ainsi atteint plus de 210 jours de formation en 2024, confirmant l'installation d'un rythme de croisière solide pour notre centre de formation. La répartition des cours reflète cette évolution :

- 9 cours de base pour machinistes (M1).
- 4 cours de perfectionnement (M2 à M7).
- 4 cours de base pour grutiers (cat. A & B)
- 12 cours pour caristes.
- 9 cours pour nacelles.

En parallèle, plus de 250 examens pratiques et théoriques ont été organisés durant l'année, en parfaite adéquation avec ce volume conséquent de formations. Pur bonheur : cette dynamique ne s'essouffle pas. Le planning 2025 prévoit d'ores et déjà plus de 350 jours de formation, une sorte d'inflation véritablement positive !

+ 350 jours de formation en 2025

UNE DIGITALISATION PLEINEMENT OPÉRATIONNELLE

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'intégralité de nos formations est accompagnée par la plateforme numérique Queoval, à laquelle tous les participants ont accès. Cette évolution renforce considérablement la clarté, la traçabilité et la fluidité dans le suivi des parcours.

Les candidats peuvent désormais :

- Consulter leurs supports de cours en ligne et à jour, à tout moment.
- Suivre leur progression individuelle.
- Communiquer plus efficacement avec l'équipe pédagogique.

De leur côté, les employeurs bénéficient d'un « accès entreprise » qui leur permet de :

- Suivre les présences de leurs collaborateurs.

- Obtenir les résultats.
- Télécharger automatiquement les attestations de formation, courriers, copies de permis et documents administratifs.

SIMULATEURS ET COMPLÉMENTARITÉ PÉDAGOGIQUE

Nous avons mis l'e-learning en attente, provisoirement. En effet, notre priorité est ailleurs : nous finalisons actuellement une étude sur l'introduction de simulateurs de conduite (machines de chantier, grues, chariots élévateurs), avec plusieurs objectifs à la clé.

- Renforcer la sécurité pour les instructeurs et les participants lors des formations pratiques.
- Réduire les transports de machines et les coûts logistiques.
- Abaisser la consommation de carburant.
- Offrir une pédagogie plus moderne et progressive.

Une fois ces simulateurs mis en place, des modules d'e-learning ciblés viendront compléter la gamme des formations. Objectif : réduire les temps théoriques en salle au profit de phases pratiques approfondies, là où se développe véritablement la compétence technique.

ACCORD CONVENTIONNEL

LES SALAIRES DE BASE EN 2025

CETTE ANNÉE ENCORE, LES PARTENAIRES SOCIAUX À L'ÉCHELON SUISSE ONT TROUVÉ UN TERRAIN D'ENTENTE. ILS ONT AUGMENTÉ LES SALAIRES DE BASE ET LES SALAIRES EFFECTIFS DE LA CONVENTION NATIONALE DE 1,4%, À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025.

Pour rappel, le salaire effectif de chaque travailleur, selon les catégories fixées par la Convention nationale, est aujourd'hui supérieur au minimum conventionnel, et même très largement supérieur au salaire minimum neuchâtelois (par heure: CHF 21.31 en 2025 et CHF 21.09 en 2024).

En 2025 par ailleurs, on le lira dans une autre page de ce rapport, une avancée sociale particulière est à mettre en évidence: la hausse des cotisations patronales consentie pour équilibrer la trésorerie de la Fondation suisse pour la retraite anticipée. Elles ont passé de 5,5% à 6% de la masse salariale des entreprises. Pour la part du travailleur, le taux demeure le même: 2,25% tous les mois.

NOUVELLE OFFRE: FORMATIONS DUMPER EN 1 JOUR

Dans la foulée, nous avons introduit en 2024 de nouveaux cours pour la conduite de Dumper, à destination de personnes n'ayant pas besoin d'un permis complet mais souhaitant obtenir une attestation de conduite officielle en une journée (formation + examen).

Deux catégories sont proposées:

- D1: pour les Dumpers jusqu'à 15,5 tonnes (prérequis: permis B ou F).
- D7: pour les Dumpers de plus de 15,5 tonnes (prérequis: permis C).

En conclusion, l'année 2024 se résume ainsi: une montée en qualité, une digitalisation aboutie et une vision tournée vers l'innovation.

Et pour 2025? La FNE roule déjà sur la piste de dépassement! A gauche donc au sens de la loi sur la circulation routière...



Catégorie	Salaire mensuel	Salaire horaire
C ouvrier, sans expérience	4'803.-	27.70
B ouvrier, avec expérience	5'311.-	30.20
A ouvrier qualifié sans CFC	5'687.-	32.30
Q ouvrier qualifié avec CFC	5'894.-	33.95
CE chef d'équipe	6'429.-	36.55

CONTRÔLE DES CHANTIERS

TOLÉRANCE ZÉRO POUR LES TRICHEURS !



Silvio Sorrenti, Samuel Tissot et Ruben Saija

ILS SONT COMME LES TROIS MOUSQUETAIRES ET LEUR DEVISE RESSEMBLE À LEUR PANACHE: UN POUR TOUS, TOUS POUR UN ! ILS ? CE SONT LES TROIS CONTRÔLEURS DES CHANTIERS QUI PARCOURENT LE PAYS BRITTON DE LONG EN LARGE POUR TRAQUER LES TRICHEURS.

L'équipe est donc composée de trois contrôleurs, en l'occurrence de gauche à droite sur la photographie publiée ci-contre :

- **Silvio Sorrenti**, doyen de fonction ;
- **Samuel Tissot**, nouveau coordinateur ;
- **Ruben Saija**, engagé le 1^{er} février écoulé pour reprendre le flambeau des mains d'Emmanuelle Clerc, laquelle a choisi de changer de trajectoire professionnelle.

Comme toujours, l'objectif prioritaire n'a pas varié d'un pouce : arrêter les entrepreneurs qui trichent et qui exploitent le personnel, rendre loyale la concurrence et lutter contre tous les abus qui coûtent trop cher aux collectivités publiques et aux honnêtes gens.

Plusieurs fois par année, six fois en 2024, les contrôleurs engagés sous le toit de l'ANCCT par les commissions paritaires des métiers du bâtiment partagent leurs observations avec les inspecteurs de l'Etat. Ensemble, ils courent les chantiers et vérifient les documents usuels, à commencer par la validité des cartes professionnelles

47 arrêts de chantier prononcés

6 sorties en commun avec les inspecteurs de l'Etat de Neuchâtel

103 dénonciations d'éventuelles infractions aux dispositions conventionnelles

78 % des entreprises contrôlées sur le terrain étaient adjudicataires, **22%** en sous-traitance.

du personnel et celle des permis de machinistes et de grutiers.

En 2024, comme les années auparavant, la mesure la plus efficace et la plus radicale pour contrer les mauvais entrepreneurs est « l'arrêt de chantier ». A la moindre suspicion de tricherie, les contrôleurs prononcent en effet un arrêt de chantier, ce qui signifie en vrai un arrêt temporaire des activités pour une entreprise qui est priée sur-le-champ de montrer patte blanche et de prouver, documents à l'appui, la justesse de tous les contrats de travail et des salaires payés au personnel.

LE RÉSUMÉ DES COÛTS RÉPARTIS POUR LE CONTRÔLE DES CHANTIERS

Gros œuvre	30.61%	155'498.00
Menuiserie	32.92%	167'235.00
Peinture	16.46%	83'617.00
Technique du bâtiment	9.38%	47'650.00
Construction métallique	1.88%	9'550.00
Electricité	8.75%	44'450.00
Total	100.00%	508'000.00

PRÉVENTION DES ACCIDENTS

PLUS DE CENT « DESCENTES » SUR LES CHANTIERS

LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS NEUCHÂTELOIS RESTE UNE PRIORITÉ ABSOLUE POUR LA FNE. EN 2024, SON ENGAGEMENT S'EST RENFORCÉ AVEC UNE APPROCHE HUMAINE, PROACTIVE ET TOURNÉE VERS LE FUTUR.

Tout au long de l'année, sur mandats paritaires, plus de cent visites de chantiers ont été effectuées par le responsable sécurité, Grégory Aellen. Ces échanges réguliers sur le terrain permettent d'accompagner les entreprises, d'évaluer les pratiques, et surtout, de construire une culture de prévention solide. Les constats sont très positifs : dans l'ensemble, les entreprises montrent un engagement sérieux et une réelle volonté de progresser. Notre partenariat avec la SUVA joue toujours un rôle central : il permet d'identifier les risques, de partager les bonnes pratiques et de trouver des solutions concrètes en collaboration.

PERMIS DE MACHINISTE M1

L'année 2024, c'est aussi un tournant pour le contrôle des permis de machinistes. Anticipant l'introduction du **permis M1 obligatoire dès 2026**, la FNE a multiplié ses observations. Cette démarche vise à préparer au mieux les entreprises à cette nouvelle exigence réglementaire et à garantir que les opérateurs disposent des compétences nécessaires pour manœuvrer en toute sécurité. Parallèlement, les efforts ont redoublé d'intensité pour accompagner les élingueurs de charges, avec des sessions organisées dans notre centre et des soutiens logistiques pour les formations internes.

Un autre axe a pris de l'ampleur : **le travail en hauteur**. En effet, le **seuil de sécurité est passé de 3 à 2 mètres**, nécessitant une adaptation rapide des pratiques. La FNE s'est mobilisée pour proposer des formations spécifiques et sensibiliser les entreprises à cette nouvelle norme, dans un esprit constructif et pragmatique. Nous poursuivons également notre engagement à l'échelle romande, via notre participation active au groupe "Sécurité & Santé au travail" de **constructionromande**.

L'offre de formation sécurité 2024 a été particulièrement étoffée avec des contenus adaptés aux besoins du terrain :

- Élingage et transport de charges à la grue.
- Formation EDEX pour les PERCO.
- Utilisation sécurisée de la tronçonneuse.
- Premiers secours BLS-AED.
- Travaux en hauteur (nouvelle norme dès 2 mètres).
- Grue de déchargement (C).

Au cours de l'année 2024, quelques mentions chiffrées dans le pavé de couleur ci-dessous :

EN RACCOURCI, L'ESSENTIEL À RETENIR ...

836
631 Le nombre de contrôles effectués sur le terrain en 2024 par nos trois inspecteurs, financés par les Commissions paritaires des métiers du bâtiment (gros œuvre et second œuvre réunis).
607
832
645

1'410
1'089 Le nombre de personnes contrôlées en 2024 (gros œuvre et second œuvre).
1'176
1'363
1'137

16'500
27'450 En francs le montant total des amendes et des frais.
99'500
86'000
128'150

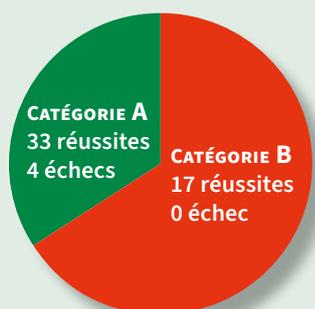
Chiffres

■ 2024 ■ 2023 ■ 2022 ■ 2021 ■ 2020

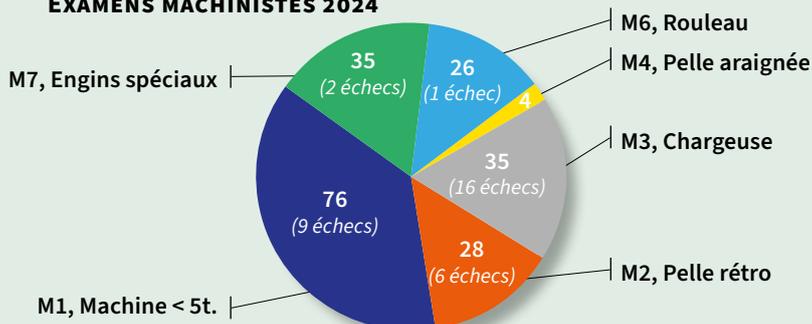
FONDS SOCIAL PARITAIRE – FON SOPAR

PLUS DE 700'000 FRANCS POUR LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ

EXAMENS GRUTIERS 2024



EXAMENS MACHINISTES 2024



EN 2024, LES PARTENAIRES PARITAIRES NEUCHÂTELOIS DU SECTEUR PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION ONT CONFIRMÉ LEUR ENGAGEMENT AVEC UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE PLUS DE 700'000 FRANCS.

Cet investissement démontre une volonté commune d'assurer des conditions de travail sûres, de soutenir la formation continue et de prévenir les accidents sur les chantiers.

Ces formations, indispensables au bon fonctionnement de notre branche économique et de notre canton, sont aujourd'hui un pilier essentiel de la qualité dans notre secteur. Elles permettent non seulement de renforcer les compétences des professionnels, mais aussi d'assurer la transmission des bonnes pratiques en matière de sécurité.

RÉCAPITULATIF DES FACTURES 2024 AU FON SOPAR

Commission paritaire de la sécurité	105'510.70
Cours de perfectionnement pour grutiers	165'700.24
Cours de perfectionnement pour machinistes	258'575.69
Cours de formation pour maçons et CVC art. 32 OFPr.	82'951.50
Cours de perfectionnement pour caristes et nacelles	55'888.00
Cours de sécurité	31'682.00
Commissions de formations	16'086.25
TOTAL FACTURES	716'394.38

EVOLUTION DES EXAMENS



UNE PROGRESSION REMARQUABLE ANNÉE APRÈS ANNÉE

ENCORE + D'APPRENTIS !



DANS LE SECTEUR DU GROS ŒUVRE DE LA FNE, LA FORMATION INITIALE CONNAÎT UNE DYNAMIQUE EXTRAORDINAIRE.

D'année en année, le nombre d'apprentis engagés dans les entreprises membres ne cesse d'augmenter — une évolution exceptionnelle qui illustre à quel point nos métiers gagnent en attractivité et en reconnaissance.

Cette croissance constante reflète non seulement l'engagement renforcé

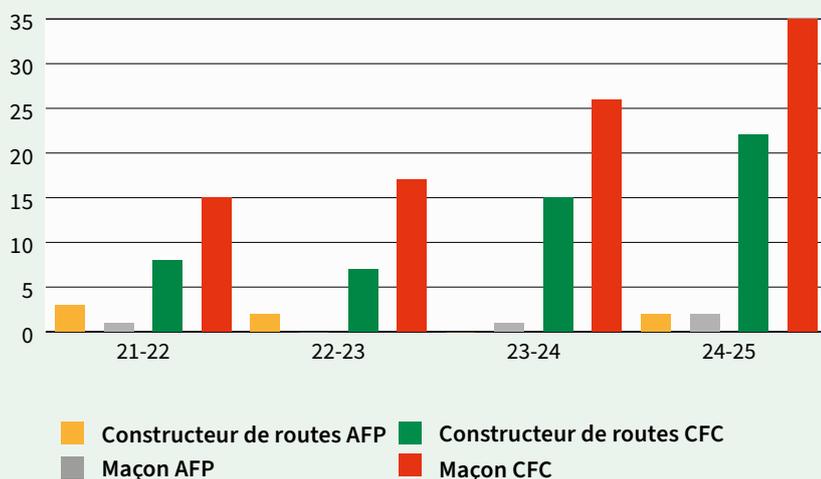
des entreprises, mais aussi l'impact positif de nos actions de promotion. Le secteur attire davantage de jeunes, motivés à apprendre un métier concret, porteur d'avenir et ancré dans la réalité quotidienne.

Malgré une cinquantaine de places encore à pourvoir, l'élan est là : les entreprises formatrices répondent et les jeunes s'inscrivent dans un parcours de formation structuré, motivant et valorisant. Ce développement s'accompagne d'un autre indicateur très positif : les résiliations de contrats

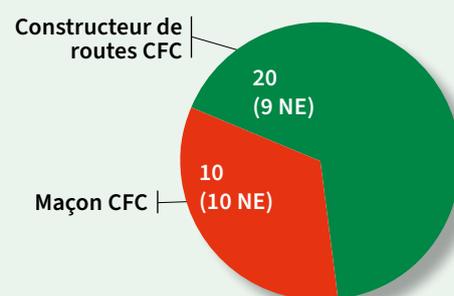
d'apprentissage en première année restent exceptionnellement rares, preuve que la symbiose entre les apprentis et les entreprises progresse encore...

Nous vous laissons parcourir les illustrations de cette pleine page. Elles racontent une belle histoire de progression.

EVOLUTION DE LA FORMATION INITIALE GROS ŒUVRE AU SEIN DE LA FNE



ART. 32 - 1^{ÈRE} ANNÉE



SECTEUR PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION EN SUISSE

+ DE SALAIRES + DE NATIONALITÉS + D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE



UNE NOUVELLE CONVENTION NATIONALE EST EN COURS D'ÉLABORATION. LES PARTENAIRES NÉGOCIENT AVEC UN OBJECTIF: PARVENIR À UN ACCORD D'ICI À L'AUTOMNE. UNE TELLE NOUVELLE CONVENTION TIENDRA COMPTE DE DEUX ATOUTS MAJEURS: LES SALAIRES DE LA BRANCHE SONT LES PLUS ÉLEVÉS DU MONDE ET LE NOMBRE DES APPRENTIS AUGMENTE ANNÉE APRÈS ANNÉE.

La hausse globale des salaires, en effet, est impressionnante. Depuis 2019, ces derniers ont augmenté de 7,5% au total. Premier constat: dans le secteur de la construction, le pouvoir d'achat des travailleurs qui tombent sous le coup de la convention s'est renforcé plus qu'ailleurs!

RESPECT

Plus que jamais, les entreprises respectent le travail de leurs collaboratrices et collaborateurs. C'est ainsi que l'enquête 2025 sur les salaires montre qu'en janvier les salaires du personnel soumis à la convention ont augmenté en moyenne de 1,7%. Les entreprises ont donc prouvé leur générosité puisque la hausse conventionnelle négociée prévoyait une hausse de 1,4%. Les entreprises, par le geste, en guise de respect, favorisent ainsi une

culture économique et sociale de premier plan, basée sur l'équité, le mérite et les performances du personnel.

LES APPRENTIS

Afin de garantir les emplois à long terme et de créer de nouvelles perspectives, le secteur de la construction mise sur l'avenir, donc sur la formation professionnelle de base et continue. Objectif prioritaire: fidéliser le personnel et promouvoir les talents. Le succès de cette politique est avéré: en Suisse et dans notre canton, en 2024, nous avons compté jusqu'à 10% d'apprentis en plus!

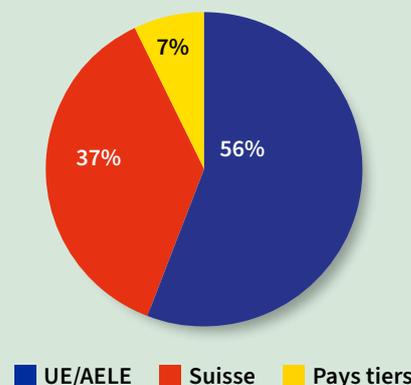
L'INTÉGRATION: UNE RÉUSSITE!

L'intégration professionnelle sur les chantiers est exemplaire. Elle est multiculturelle et multiethnique. La preuve en quelques chiffres:

- Plus de 90 nationalités différentes sur le terrain tous les matins.
- 37% sont des Suisses.
- 31% sont des Portugais.
- 12% sont des Italiens.
- L'Allemagne, l'Espagne et la France suivent de loin avec 3 à 4% pour chaque pays.
- Le personnel provient de tous les continents, de l'Amérique à l'Asie en passant par l'Afrique. Pour les pays tiers mentionnés, il s'agit le plus souvent de personnes isolées

qui ont trouvé un emploi dans le secteur principal de la construction.

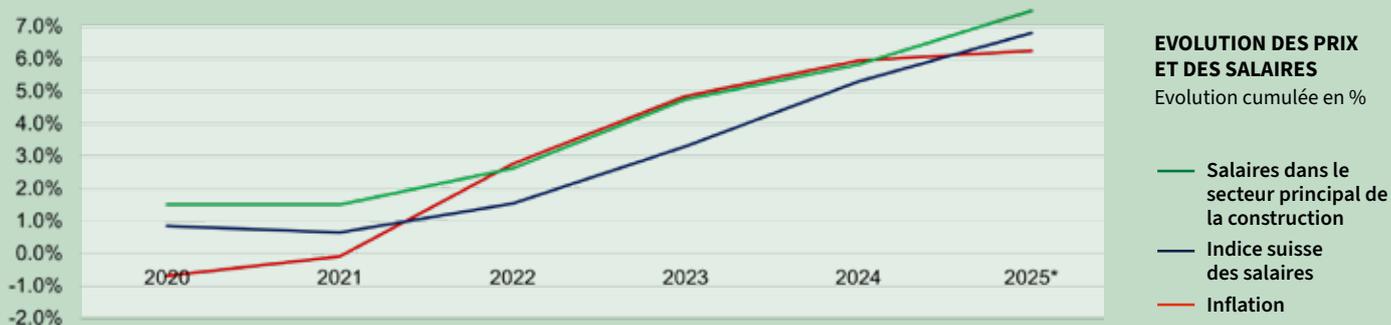
PART DU PERSONNEL DE CHANTIER PAR ORIGINE



37% de Suisses

CONSTRUCTION - EVOLUTION DES SALAIRES EN SUISSE

UN NEUCHÂTELOIS AU TRAVAIL A LE MÊME POUVOIR D'ACHAT QU'UN ZURICHOIS...



LA SOCIÉTÉ SUISSE DES ENTREPRENEURS (SSE) A DÉVELOPPÉ UN INDICE CALCULÉ SUR LA BASE DU LOYER MOYEN D'UN APPARTEMENT, DU LOYER MOYEN AU MÈTRE CARRÉ ET SUR LA PRIME MOYENNE DE L'ASSURANCE-MALADIE.

Cet indice permet d'établir les différences de prix applicables entre les cantons afin de mieux comparer le pouvoir d'achat en fonction des salaires pratiqués dans le secteur principal de la construction.

En effet, les salaires de notre branche économique ont connu une croissance solide ces années écoulées.

Pour l'exemple: les salaires nominaux ont augmenté de 7,5% depuis 2019. De fait, la comparaison avec le pouvoir d'achat réel souligne encore davantage combien les salaires nominaux des entrepreneurs de toutes tailles sont élevés. Ce niveau de rémunération est un argument pour attirer de la main-d'œuvre, notamment en dehors des grandes agglomérations suisses.

JURA, NEUCHÂTEL ET URI

Au regard du pouvoir d'achat des différents cantons, le personnel de chantier gagne le mieux sa vie dans les can-

tons du Jura, de Neuchâtel et d'Uri. En valeur absolue, le salaire mensuel du personnel soumis à la CN dans le Jura est, certes, inférieur à celui de Zurich, mais le niveau des prix varie considérablement entre ces deux cantons (environ 50% plus élevé à Zurich que dans le Jura). Cela signifie que les personnes employées dans le Jura ont un pouvoir d'achat nettement plus élevé que leurs collègues du canton de Zurich malgré un salaire nominal inférieur. Les Jurassiens perçoivent un salaire qui équivaldrait à environ 9'000 francs par mois à Zurich.

Autre exemple, ici dans le canton de Neuchâtel. Le salaire nominal mensuel d'un travailleur de la construction est de quelque 6'240 francs (avec le 13^e mois), mais le niveau des prix y est nettement plus bas qu'à Zurich. L'employé neuchâtelois bénéficie donc d'un pouvoir d'achat égal à celui d'un Zurichois qui gagnerait 8'450 francs par mois.

Dans ce genre de statistiques, il faut bien sûr tenir compte du marché. Ce dernier joue son rôle: l'offre et la demande locale de main-d'œuvre varient, tout comme le coût de la vie. En conséquence, les salaires effectifs,

c'est-à-dire le prix du marché moyen du travail, évoluent de manière légèrement différente d'un canton à l'autre.

Salaire mensuel

CHF 6'240.- (NE) 

CHF 8'450.- (ZH) 

TRAVAIL ET FORTE CHALEUR ESTIVALE

UN RÈGLEMENT « CHAUDEMENT RECOMMANDÉ »



LE RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI NEUCHÂTELOISE SUR LES MARCHÉS PUBLICS EST SORTI DES PRESSES DE L'ÉTAT LE 1ER FÉVRIER 2025. UN ARTICLE, LE SEPTIÈME, EST DÉDIÉ AUX FORTES CHALEURS ESTIVALES.

L'an passé à pareille époque, la FNE interpellait les autorités neuchâtelaises. Avec deux objectifs réécrits ici :

- Reconsidérer les temps de repos pendant lesquels il est interdit de

travailler sur les chantiers.

- Procéder à des ajustements afin de permettre la réalisation de travaux à des heures matinales plus fraîches quand le soleil cogne. En effet, une adaptation au moins temporaire des heures de repos pendant les mois chauds de l'été permettrait non seulement de continuer à garantir une réalisation sûre et efficace des projets, mais aussi et surtout de soulager l'ensemble du personnel de la construction. La possibi-

lité de réaliser plus facilement des travaux au petit matin permettrait déjà d'éviter les heures chaudes de l'après-midi, une décision qui serait clairement bénéfique pour la santé des personnes occupées sur les chantiers.

Notre appel aux pouvoirs publics a trouvé écho au Château puisque l'article 7 du nouveau Règlement de la loi neuchâteloise sur les marchés publics précise les conditions d'une

LETTRE DE LA FNE À DEUX PARLEMENTAIRES

C'est ainsi que le 11 mars 2025, la FNE envoyait une missive à Damien Cottier et Didier Calame, conseillers nationaux. Avec quelques recommandations résumées ci-après.

« Nous estimons qu'il est important que le Conseil national se prononce en faveur d'une application de l'assurance contre les intempéries en cas de forte chaleur, comme l'a déjà fait le Conseil des États.

L'assurance pour intempéries ne couvre pas uniquement les pertes en cas de « pluie et de neige », mais aussi en cas de chaleur extrême en été. Or la législation actuelle exclut de facto une couverture de l'assurance pour intempéries lors des jours de canicule.

La FNE souhaite, comme les sénateurs de la Chambre des cantons, que l'assurance pour intempéries s'applique aussi en cas de forte chaleur. Pour cela, il faut d'abord pouvoir facturer les heures individuelles, car ce n'est souvent que dans l'après-midi que la température atteint un niveau entraînant l'arrêt des travaux. Deuxièmement, la règle des jours de carence doit être suspendue en cas de forte chaleur. Nous, les entrepreneurs, devons avoir la possibilité de décompter les heures d'interruption effectives sans appliquer un délai de carence de trois jours au début de la vague de chaleur. Lors des canicules de ces dernières années, il nous a été pratiquement impossible, du fait de cette règle, de faire fonctionner l'assurance intempéries lorsque les vagues de chaleur étaient courtes mais intenses. »

Pour l'heure, notre lettre est toujours d'actualité.



canicule reconnue dans le secteur principal de la construction. Nous le publions ci-après, in extenso.

« On entend par canicule des conditions climatiques extrêmes impliquant une forte exposition à la chaleur extérieure, soit une température moyenne quotidienne supérieure ou égale à 27°C, pour au moins trois jours consécutifs selon les avis de canicule émis par MétéoSuisse et qui, compte tenu des circonstances concrètes des travaux à exécuter, présentent des risques marqués pour la santé des travailleuses et des travailleurs. »

Une telle précision devrait permettre aux entrepreneurs de recourir aux indemnités de l'Etat dans le cadre de l'assurance intempéries et de percevoir quelques compensations financières en cas d'interruption de travail sur les chantiers.

Nous avons bien écrit: « devrait »! Rien n'est moins sûr toutefois. Sous la Coupole fédérale, à la Chambre du peuple précisément, les débats sont encore ouverts.

PÉRENNISER LE SYSTÈME DE RETRAITE ANTICIPÉE

LES ENTREPRENEURS PRENNENT LEURS RESPONSABILITÉS



TOUS LES ENTREPRENEURS DE SUISSE ONT ADOPTÉ AVANT NOËL UN TRAIN DE MESURES POUR ASSAINIR DURABLEMENT LA FONDATION FAR.

La première étape consiste en une augmentation de 0,5 point de pourcentage de la part patronale des cotisations, qui a passé à 6% à compter du 1^{er} avril 2025. La part salariale des cotisations reste, elle, à 2,25%.

Avec cette augmentation, pleinement consentie, les entrepreneurs de la construction pérennisent le système de retraite anticipée dès 60 ans pour leurs collaboratrices et leurs collaborateurs soumis à la Convention nationale. Ils prouvent ainsi leur engagement social.

Si, contrairement aux prévisions, de nouvelles mesures d'assainissement se révélaient nécessaires à l'avenir, elles seraient prises en charge par les travailleurs et travailleuses sous la forme de hausses des cotisations ou d'ajustements des prestations.

Les patrons signent leur engagement social!

PROMOTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE

DU SOLEIL ET DE LA LUMIÈRE SUR LES MÉTIERS DU GROS ŒUVRE

LA STRATÉGIE DE LA FNE REMPORTE DES SUCCÈS. MISER SUR DES ACTIONS FORTES, BIEN ACCOMPAGNÉES ET DIRECTEMENT EN LIEN AVEC LE PUBLIC FORTIFIE LES MESSAGES DE PROMOTION.

Des événements majeurs ont marqué la fin d'année 2024 :



Le Forum des Métiers, le 7 novembre aux Abattoirs de La Chaux-de-Fonds. Dans les pôles Bâtiment & Construction, plus de 500 jeunes accompagnés de leurs parents ont pu explorer leur futur métier, dialoguer avec les professionnels et découvrir les opportunités de formation dans le secteur.



Le Salon commercial du Val-de-Ruz, du 14 au 17 novembre. Pour sa deuxième participation, la FNE a tenu un stand pour valoriser ses actions, ses membres et les carrières possibles dans le gros œuvre.

AUTOMNE 2024

Le 7 septembre, la FNE a mobilisé ses forces lors des **Portes Ouvertes du CPNE – Pôle Bâtiment et Construction à Colombier.** Une journée folle avec plus de 300 visiteurs accueillis dans les halles, venus découvrir les métiers de manière concrète et interactive. Au programme :

- Ateliers pratiques : pose de briques, pose de pavés.
- Simulateurs et conduite réelle de machines (grue, pelle rétro).
- Zones ludiques pour les plus petits (bacs à sable).
- Échanges directs avec professionnels, apprentis et formateurs.



En résumé, en 2024,
la FNE a misé sur
l'authenticité et la
proximité!



APPRENTISSAGE

UN GRAND COUP DE PROJECTEUR SUR LES ENTREPRISES FORMATRICES

C'EST UNE GRANDE « PREMIÈRE » : PLUS DE 25 ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ET ÉCONOMIQUES NEUCHÂTELOISES, DONT LA FNE, ONT MANDATÉ LA HAUTE ÉCOLE DE GESTION ARC POUR LA RÉALISATION D'UNE ENQUÊTE AUPRÈS DES ENTREPRISES FORMATRICES ET DES APPRENTIS DU CANTON DE NEUCHÂTEL.

Leur objectif est d'en savoir plus sur le moral, les motivations et les besoins de ces deux groupes-cibles en lien avec l'apprentissage. Sur la base des résultats, qui seront connus et disponibles cet été, des informations concrètes seront à disposition pour faire des propositions sur l'évolution nécessaire de l'apprentissage.

La FNE salue ici une démarche où sont rassemblées toutes les entreprises qui font de la formation une priorité absolue.



DROIT AUX INDEMNITÉS RHT DANS LA CONSTRUCTION

RENDEZ-VOUS EN TERRE INCONNUE!



COMMENT FAIRE POUR PERCEVOIR DES INDEMNITÉS RHT LORSQU'UN ENTREPRENEUR DE LA CONSTRUCTION CRAINT POUR SES LENDEMAINS? Y A-T-IL DROIT?

La question hante souvent les nuits des patrons d'entreprises. Dans le secteur principal de la construction en Suisse, comment faire valoir ses droits quand les vents mauvais se lèvent et annoncent des jours économiques difficiles? La FNE a pris rendez-vous avec la cheffe du Service cantonal de l'emploi. Pour en avoir le cœur net. Voici l'essentiel d'une réponse argumentée.

«Les entreprises du secteur principal de la construction ne sont pas exclues du droit à l'indemnité RHT. Toutefois, dans la pratique, l'accès à la RHT est relativement limité car la jurisprudence et les directives du SECO considèrent que les pertes de travail dues

- à la nécessité de différer des travaux en raison de l'insolvabilité du maître d'ouvrage,
- à une baisse de subventions, voire au retard d'un projet en raison d'une procédure d'opposition pendante,

constituent bel et bien un risque normal d'exploitation.

De plus, les fluctuations saisonnières de l'emploi, respectivement les baisses de travail durant la mauvaise saison, sur lesquelles reposent souvent les demandes RHT déposées par les entreprises dans le domaine de la construction, correspondent également à un risque normal d'exploitation.

Ainsi, seules des circonstances tout à fait extraordinaires pourraient fonder un droit aux indemnités RHT dans ce secteur.»

Bienvenue en terre inconnue! Après cette lecture, vous comprendrez encore mieux la raison pour laquelle la FNE et Unia ont ouvert un Fonds de secours hivernal en... 2001 déjà. En guise de modeste conclusion, sachez que la FNE est toujours fan de ce bon dicton: aide-toi, le ciel t'aidera!

FUSION DES FONDS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LES ENTREPRENEURS CONTINUENT D'INVESTIR



À COMPTER DU 1ER JANVIER 2025, LE CANTON DE NEUCHÂTEL ABRITE UN FONDS UNIQUE: LE FONDS POUR L'APPRENTISSAGE ET LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL (FAPP). IL ASSURE LES PRESTATIONS AUX ACTEURS ET PARTENAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU CANTON DE NEUCHÂTEL.

Jusqu'à fin 2024, le canton de Neuchâtel comptait deux fonds de soutien à la formation professionnelle:

- le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel (FFPP), institué en 1999;
- le Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD), créé en 2020.

Ce nouveau Fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel (FAPP) encourage à la formation, principalement en mode dual. Par le versement de subventions, le fonds poursuit les objectifs suivants:

- Encourager les entreprises et institutions neuchâteloises à former des apprenti-es.
- Participer au financement des cours interentreprises (CIE).
- Contribuer au financement du fonctionnement des centres d'apprentissage des filières techniques.
- Promouvoir la formation profession-

nelle et les métiers.

- Encourager le soutien à la réussite et la coordination de réseaux d'entreprises.
- Participer au perfectionnement professionnel et à la certification professionnelle des adultes.

RESSOURCES

Le FAPP est alimenté par une cotisation patronale calculée sur la masse salariale des employeurs du canton de Neuchâtel. Depuis 2025, le taux de contribution se monte à 0,507% de la masse salariale. Les cotisations sont prélevées par les caisses d'allocations familiales qui les reversent au FAPP, déduction faite des frais administratifs.

BÉNÉFICIAIRES

- Les entreprises ou institutions formant des apprenti-es (formation en mode dual).
- Les groupements d'entreprises ou de collectivités publiques
- Les associations professionnelles et paritaires.
- Les organisations du monde du travail (OrTra)
- Les centres d'apprentissage dans le domaine technique.
- Les réseaux d'entreprises formatrices.
- Les salarié-es du canton de Neuchâtel.

Qui paie?

LES ENTREPRISES!
0,507%
de leur masse salariale
chaque année.

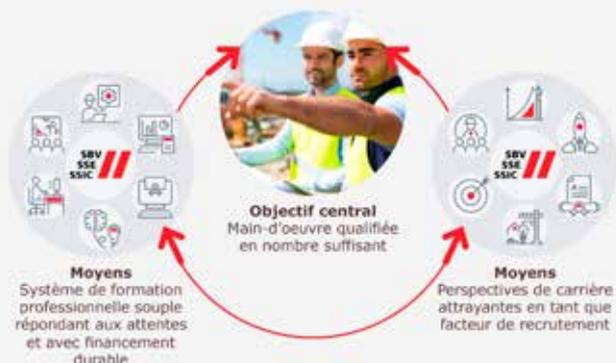
LA FNE AU CŒUR DES DÉCISIONS

Déjà présente en force dans les deux Fonds avant la fusion, la FNE occupe encore et toujours une place privilégiée dans la nouvelle structure cantonale, aux côtés de l'Etat, des syndicats et des milieux économiques.

Pour la nouvelle législature, le président **Olivier Haussener** y poursuivra sa mission: représenter le secteur économique des métiers de la construction et du génie civil dans ce Fonds unique nouveau.

LANCEMENT DE LA FORMATION INITIALE - MASTERPLAN 2030

2025 : L'ANNÉE D'UNE GRANDE (R)ÉVOLUTION POUR LES FUTURS MAÇONS !



L'ANNÉE 2025 MARQUE UN TOURNANT FONDAMENTAL POUR LA FORMATION DES MAÇONS DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL. AVEC L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU MASTERPLAN 2030 EN SUISSE, LA FORMATION INITIALE PREND UN NOUVEL ÉLAN : ELLE SERA PLUS MODERNE, PLUS STRUCTURÉE ET ENCORE MIEUX ADAPTÉE AUX RÉALITÉS DU TERRAIN.

Dès la rentrée d'août 2025, les apprentis maçons débiteront leur parcours selon un plan de formation entièrement renouvelé, visant à renforcer les compétences pratiques, la qualité du travail et la sécurité sur les chantiers. Ce changement reflète une volonté partagée à l'échelon national: former une main-d'œuvre qualifiée, motivée et préparée aux défis d'un monde qui bouge.

Le nouveau dispositif s'articule autour de plusieurs axes forts:

- Une approche pédagogique basée sur des situations de travail concrètes ;
- Une valorisation renforcée des compétences essentielles du métier ;
- Une meilleure synergie entre écoles professionnelles, les centres de formation et les entreprises formatrices.

Consciente de l'ampleur de cette transition, la FNE a organisé au début de cette année 2025 une séance d'information ; elle a rassemblé tous les formateurs, les représentants des entreprises formatrices, la Société Suisse des Entrepreneurs, le CPNE BC ainsi que la commission d'examen.

Ce travail collectif démontre l'engagement concret de la FNE pour assurer une mise en œuvre réussie de la réforme, dans un esprit de dialogue et de concertation.

À travers cette évolution, nous ne faisons pas que de former des maçons: nous bâtissons la relève d'un métier clé pour l'économie cantonale et ses acteurs.

Le canton aura toujours besoin de bâtisseurs qualifiés.

COMMISSION FÉDÉRALE DE COORDINATION POUR LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL LA FNE ENTRE DANS L'ACRONYME



Gregory Aellen

DANS LE JARGON DES ENTREPRENEURS, LA CFST EST UN ACRONYME. IL SYMBOLISE L'OBJECTIF DE TOUS : PROMOUVOIR LA SANTÉ AU TRAVAIL.

La CFST n'est rien d'autre que la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail. Une commission extraparlamentaire qui a pour buts la prévention et la réduction des accidents et des maladies professionnelles.

Dans ses tâches, mentionnons ici les plus générales: la coordination bien sûr, mais encore l'information et la promotion de la formation de base dans ce domaine bien particulier.

Les tâches et les compétences de la CFST sont définies dans la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) et l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA)

Gregory Aellen, chargé entre autres missions d'observer pour la FNE l'application des règles sécuritaires élémentaires, représentera désormais la Région Romandie des Entrepreneurs au sein de la CFST. Une avancée majeure pour notre premier collaborateur technique qui est encore et toujours à la disposition de toutes les entreprises de la FNE pour la formation et la prévention des risques sur les chantiers neuchâtelois.

NOUVEAU CAP POUR LES PARTENAIRES PARITAIRES NEUCHÂTELOIS UN INSTRUCTEUR À PLEIN TEMPS !



Mickaël Dupas

FORT DE SON ENGAGEMENT ET DE SON PROFESSIONNALISME, MICKAËL DUPAS POURSUIT SA MISSION À COLOMBIER: DEPUIS 2025, IL TRAVAILLE À PLEIN TEMPS EN QUALITÉ D'INSTRUCTEUR POUR LE COMPTE DE LA FNE ET D'UNIA NEUCHÂTEL, TOUJOURS PARTENAIRES D'AVENIR DANS LE GROS ŒUVRE NEUCHÂTELOIS.

A mi-temps en 2024, à plein temps dès 2025: la dimension est large et ce changement marque un nouveau cap. En effet, face à la croissance constante de la demande, aux nombreux retours positifs des entreprises et à la qualité des formations dispensées, la décision s'est imposée naturellement: offrir plus de réactivité, de disponibilité et de continuité.

Grâce à ce renforcement, les partenaires paritaires disposent désormais d'un socle renforcé pour répondre aux besoins urgents des entreprises, organiser des formations sur mesure et intervenir sur des délais courts. Une dynamique nouvelle s'installe également sur le terrain: de plus en plus de formations sont désormais dispensées directement dans les entreprises, voire sur les chantiers eux-mêmes, au plus près de la réalité des professionnels.

Avec son expertise polyvalente — conduite de machines, grues, nacelles, caristes et sécurité — Mickaël Dupas viendra également en appui à Grégory Aellen dans les missions de prévention des accidents sur les chantiers et dans le contrôle des permis de machinistes, notamment en vue de la généralisation du permis M1 dès 2026.

FORMATION DES INSTRUCTEURS DE COURS INTERENTREPRISES

LA FNE TISSE DES LIENS D'AVENIR



LES 24 ET 25 OCTOBRE 2024, SUR MANDAT NATIONAL, LA FÉDÉRATION NEUCHÂTELOISE DES ENTREPRENEURS A ORGANISÉ UNE RENCONTRE D'IMPORTANCE : LA FORMATION DES INSTRUCTEURS DES COURS INTERENTREPRISES (CIE) DANS LE CADRE DU FUTUR MASTERPLAN 2030.

Accueillis à Colombier, une kyrielle d'instructeurs des différentes écoles romandes ont vécu deux journées riches en échanges, en apprentissages et en rencontres. Au programme : partage des pratiques, mise en commun des expériences et réflexion commune sur l'avenir de la formation initiale.

L'un des temps forts de la rencontre fut bien sûr la présentation des principales modifications liées au Masterplan qui entrera en vigueur dès la rentrée 2025. Avec ces changements, la FNE souhaitait offrir aux instructeurs un temps de préparation serein et constructif, pour que chacun puisse adapter ses méthodes et contenus.

Les instructeurs ont ainsi eu l'occasion de découvrir notre belle région, dans une ambiance chaleureuse. Ce séjour neuchâtelois a permis de tisser des liens d'amitié et de renforcer les collaborations futures — un atout précieux pour la qualité de la formation à l'échelle romande.

SOUS LE TOIT DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES ENTREPRENEURS

A LA RECHERCHE DE NOUVEAUX PROFILS

POUR MODERNISER LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE, LE MASTERPLAN « FORMATION 2030 » DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES ENTREPRENEURS (SSE) S'ATTAQUE À TOUS LES NIVEAUX PROFESSIONNELS.

La formation professionnelle se modernise. La SSE, en étroite collaboration avec l'ensemble de la branche, révisé la formation initiale et celle des cadres, définit de nouveaux profils et ajuste la formation continue.

NEW NOUVEAU CURSUS DE FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE

Les contremaîtres et chefs d'équipe ont d'ores et déjà achevé leur formation selon le nouveau règlement ; ils passeront l'examen en janvier 2026. Puis viendra le tour des entrepreneurs cet été et les conducteurs de travaux au printemps 2026. Les attentes tendent dorénavant vers l'humain. Par-delà les aptitudes techniques, l'accent est mis sur les compétences sociales, personnelles et de leadership. Des examens axés sur la pratique et une meilleure accessibilité facilitent le recrutement de la relève et favorisent les reconversions professionnelles.

NEW NOUVELLE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

L'Assemblée des délégués de la SSE a donné son feu vert pour un nouveau diplôme professionnel au niveau de la formation professionnelle supérieure. La SSE élabore actuellement ce diplôme fédéral, à la croisée des chemins entre la conduite de travaux et le numérique. L'objectif est que les premiers diplômes soient délivrés en 2028.

DES CERTIFICATS DE BRANCHE AXÉS SUR LA PRATIQUE

Les certificats de branche assurent une formation continue uniformisée et axée sur la pratique. Avec les certificats « Actualisation chef d'équipe construction 2030 » et « Actualisation contremaître construction 2030 », qui seront proposés cet automne, les compétences en communication, sécurité au travail et numérisation seront modernisées pour refléter les dernières avancées. Les chefs d'équipe et contremaîtres de longue date peuvent ainsi rester concurrentiels. Ils sont fortement recherchés sur le marché.

UN PONT ENTRE DEUX CULTURES

CINQ APPRENTIS NEUCHÂTELOIS EN ALLEMAGNE



DU 10 AU 23 NOVEMBRE 2024, CINQ APPRENTIS MAÇONS NEUCHÂTELOIS DE 2^E ANNÉE ONT EU L'OPPORTUNITÉ DE VIVRE UNE EXPÉRIENCE UNIQUE EN ALLEMAGNE.

En effet, dans le cadre d'un programme d'échange organisé à Stade, en Basse-Saxe, avec le soutien de MOVETIA, en collaboration avec le Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) et la Fédération Neuchâteloise des Entrepreneurs (FNE), les Neuchâtelois en balade ont pu partager une rare expérience professionnelle dans un environnement culturel différent.

Accueillis avec chaleur par l'équipe de la *Jobelmann Schule* et ses binômes allemands, les apprentis ont atteint l'objectif prioritaire: renforcer leurs compétences techniques, personnelles et linguistiques, avec des échanges enrichissants entre systèmes de formation.

Ils ont découvert le modèle dual allemand, exploré les ateliers de formation, échangé avec leurs pairs et comparé les approches pédagogiques suisses et allemandes — notamment l'intégration plus précoce des jeunes dans les tâches manuelles.

EN ENTREPRISE, EN TANDEM, EN ACTION

Chaque apprenti neuchâtelois a été accueilli dans une entreprise partenaire allemande, en duo avec un élève local. Ce travail en immersion leur a permis de découvrir de nouvelles pratiques professionnelles, de tester leur adaptabilité et de développer leurs compétences dans un contexte linguistique exigeant.

Des cours techniques bilingues ont également été organisés, comme un atelier autour de l'industrie de la brique, combinant compréhension, vocabulaire métier et travail collaboratif.

UN ÉCHANGE DANS LES DEUX SENS

Quelques mois plus tard, au printemps 2025, c'est la Suisse qui a accueilli les apprentis allemands pour la seconde phase de cet échange. Ils ont ainsi pu découvrir notre système de formation, nos entreprises et nos méthodes d'apprentissage.

Un grand merci à MOVETIA, à la *Jobelmann Schule*, aux entreprises participantes et au CPNE pour avoir rendu ce projet possible.

Partage d'une expérience unique pour plusieurs apprentis neuchâtelois

A COLOMBIER, AU MILIEU DE LA FNE **UNE NOUVELLE FORMATRICE !**



Blerta Alushaj

ELLE A SUIVI TOUS LES COURS. ELLE A OBTENU LE DROIT DE FORMER DES JEUNES. BLERTA ALUSHAJ EST MAINTENANT FORMATRICE EN CHEF SOUS LE TOIT DE LA FNE.

Quelle évolution pour notre « Blerta nationale » ! Apprentie jusqu'en 2022, elle continue de gravir tous les échelons d'une carrière professionnelle planifiée.

Elle suit des cours de comptabilité pour maîtriser le budget et les comptes de notre association, elle ouvre tous les livres de lois pour comprendre les interprétations syndicales de la Convention nationale du secteur de la construction et vient d'encadrer à Colombier son titre de formatrice, conformément à l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle.

Dans ce contexte, elle assume maintenant la responsabilité de conduire sur les voies du succès notre apprenti d'aujourd'hui à la FNE, le sémillant Kenny Sanglard.

COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DU DOMAINE BÂTIMENT & CONSTRUCTION **LA FNE JUSQU'À LA PRÉSIDENTE !**



LA COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DU DOMAINE BÂTIMENT & CONSTRUCTION ORGANISE DEUX RENCONTRES ANNUELLES. ELLE RÉUNIT LES PERSONNALITÉS LES PLUS PROCHES ET LES PLUS INVESTIES DANS L'AVENIR DES JEUNES, L'APPRENTISSAGE ET LA FORMATION CONTINUE DES ADULTES.

Depuis un an, la FNE préside cette instance de dialogue et d'échanges d'expériences, une instance qui trouve ses bases légales dans la loi cantonale sur la formation professionnelle. C'est **Gregory Aellen** qui mène les débats, avec ce brin d'enthousiasme perpétuel et cette foi qui permettent de renverser des montagnes.

Autour de cette table, on y trouve les organisations du monde du travail du gros œuvre et du second œuvre ainsi que les ambassadeurs des centres professionnels et du Service de la formation professionnelle. Toutes et tous rassemblés derrière un objectif : former, former, former !

COMMISSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA FNE

UNE KYRIELLE DE PERSONNALITÉS AU BOULOT PARTOUT!



LA FNE A REVU ET ACTUALISÉ SES COMMISSIONS. CELLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE PRÉSENTE QUELQUES NOUVEAUX VISAGES ET UN NOUVEAU PRÉSIDENT.

Renaud Pfenninger est aujourd’hui en premières lignes de la Commission de la formation professionnelle de la FNE, revue et actualisée pour les années futures et placées sous le signe d’importantes évolutions économiques, numériques et légales. Il a pris le relais de Gilles Mettraux, vivement remercié comme il se doit au moment de la passation des pouvoirs.

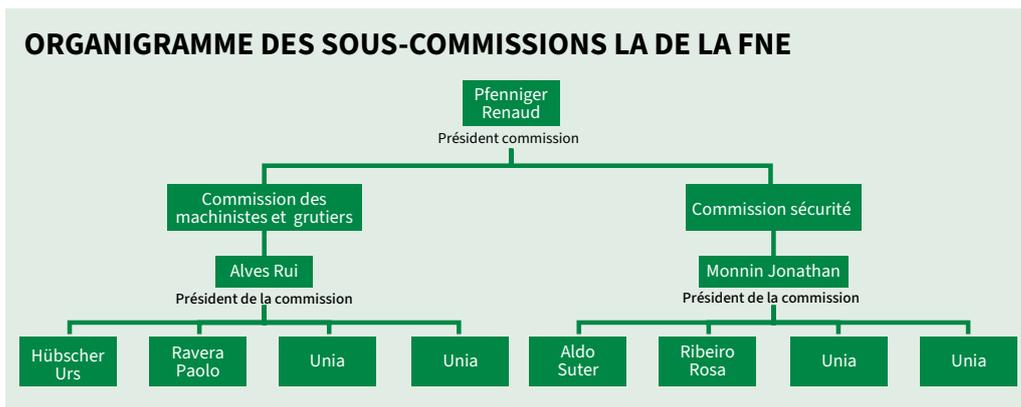
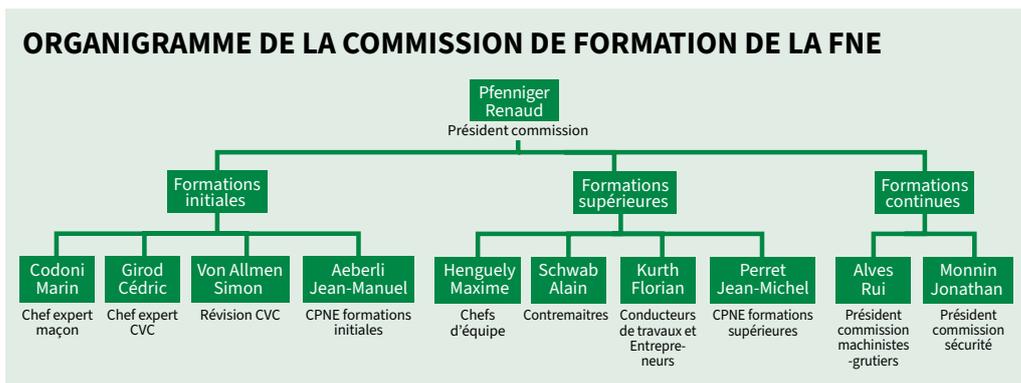
Renaud Pfenninger est d’ores et déjà à l’œuvre. Il est très

motivé. Son parcours en quelques mots :

- Il a obtenu le titre d’entrepreneur diplômé en 2016.
- Il est entré de plain-pied dans l’entreprise Duckert SA en 2020.
- Il assume la fonction de responsable du secteur Bâtiment.

- Il est administrateur.
- Il a rejoint les rangs du Comité de la FNE en 2024.

La FNE présente ci-après un double organigramme. Nous vous invitons à le parcourir aussi souvent que nécessaire.



DÉMOGRAPHIE ET VIEILLISSEMENT

POUR L'IMMIGRATION ET CONTRE LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE



ANTICIPER CORRECTEMENT LES RISQUES PERMET D'ÉVITER DES COÛTS IMPORTANTS. CELA VAUT TOUT PARTICULIÈREMENT EN POLITIQUE. C'EST D'AILLEURS LE SENS DE LA FORMULE « GOUVERNER, C'EST PRÉVOIR ». POURTANT, NOUS AVONS DU MAL À ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS FUTURES, COMME DANS LES DOMAINES DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET DE L'IMMIGRATION.

Le fait est que l'immigration, et donc la croissance démographique, a été élevée ces vingt dernières années. Cela a permis des gains de prospérité et a aussi renforcé la sécurité sociale. Car une part importante des immigrés sont en âge de travailler et contribuent au financement des assurances sociales. Cependant, l'immigration contribue également au fait que les infrastructures touchent à leurs limites et que l'offre de logements se raréfie.

Sur le plan politique, cette situation génère souvent des propositions qui promettent certes d'atténuer la situation, mais créeraient toute une série de nouveaux problèmes. Il reste essentiel que nous utilisions mieux le réservoir de main-d'œuvre indigène et que nous supprimions les obstacles inutiles au développement des

infrastructures et à la construction de logements.

PROFOND CHANGEMENT DÉMOGRAPHIQUE

Tournons le regard vers l'avenir. En ce qui concerne l'évolution démographique, nul besoin d'essayer de lire dans le marc de café, car nous disposons d'ores et déjà de nombreux indicateurs. Le fait est que la Suisse va au-devant d'un profond changement démographique. Les nouvelles prévisions de l'Office fédéral de la statistique annoncent un ralentissement significatif de la croissance de la population.

Dans le scénario de référence, le taux de croissance tombe à 0,3% en 2055. Dans le scénario « bas », la population atteint son pic en 2042, après quoi elle diminue. Il faut également voir la progression du vieillissement démographique: de plus en plus de travailleurs partent à la retraite alors que le nombre de jeunes qui entrent sur le marché du travail diminue. Résultat, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée augmente massivement.

Si nous atteignons aujourd'hui l'équilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail, c'est grâce à l'immigration. Mais la concurrence pour

attirer des talents s'intensifie. Des pays de toute l'Europe sont aux prises avec des défis similaires. La situation est aggravée par un faible taux de natalité, l'allongement de l'espérance de vie et une proportion croissante de personnes âgées.

BIENTÔT, NOUS NE NOUS BATTONS PLUS CONTRE L'IMMIGRATION, MAIS EN SA FAVEUR

Des entrepreneurs de toute la Suisse et de tous les milieux s'attendent à un manque de 460'000 équivalents temps plein d'ici à 2035. Une telle mauvaise évolution menace la prospérité, les assurances sociales et l'attractivité de la place économique. En d'autres termes, la lutte contre l'immigration pourrait bientôt se transformer en lutte pour attirer des immigrés.

Des solutions doivent s'appuyer sur trois piliers. Premièrement, le potentiel indigène doit être mieux exploité – avec une hausse des taux d'activité, l'assouplissement des modèles de retraite et une meilleure conciliation du travail et de la famille. Deuxièmement, il faut accroître la productivité en misant sur la numérisation, l'innovation et des investissements avisés. Troisièmement, la Suisse a encore besoin d'une immigration ciblée. L'immigration liée au marché du

COMMISSION PARITAIRE DES MACHINISTES & GRUTIERES

UNE POIGNÉE DE MAIN ET DE BELLES PROMESSES



Rui Alves et Paolo Ravera

travail, telle qu'elle est garantie par les accords bilatéraux, reste juste et importante. C'est pourquoi l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions! » n'est pas la solution. Elle prévoit en dernier recours la résiliation de la libre circulation des personnes et met ainsi en danger une voie bilatérale couronnée de succès. Sous l'angle de l'évolution démographique

en particulier, une limitation stricte de la population ne permettrait pas d'atteindre l'objectif visé.

PRÉVISION

Il va manquer 460'000 talents à plein temps d'ici à 2035!

Ce qu'il faut, c'est une discussion sur la migration,

le vieillissement démographique, le travail et la croissance qui soit ouverte et fondée sur des faits. Elle doit éviter d'ignorer les changements démographiques et évoquer aussi les coûts exorbitants d'une société qui se contracte.

Christoph Mäder
Président d'économie suisse

PASSATION DES POUVOIRS AU SEIN DE LA COMMISSION PARITAIRE DES MACHINISTES & GRUTIERES. UN PRÉSIDENT DE LÉGENDE PASSE LA MAIN.

Il y a quelques mois, Rui Alves est entré dans la grande petite histoire de la FNE. Des mains de Paolo Ravera, une icône à Colombier, il a repris le flambeau de cette importante commission avec beaucoup d'enthousiasme et de volonté. Lors d'une cérémonie printanière, voici ses premiers mots:

- *Je ne fais jamais de discours aussi long que l'échelle d'une grue à tour, mais je compte bien honorer tout le travail effectué par mon prédécesseur. Pour cela, il me faudra du temps et de l'énergie. Car de nombreux défis sont à l'ordre du jour: la formation continue, la sécurité sur les chantiers, la valorisation de notre profession. Mais avec une équipe comme la nôtre au sein de la Commission, nul doute, nous irons très loin.*

Nous l'avons compris, Rui Alves est une promesse et la FNE son premier levier. Toute l'équipe de Colombier saura l'entourer. Promis, juré!

LES MARCHÉS PUBLICS

UN RECOURS GAGNANT ! ET LE TOCSIN AU BOUT DE LA PLUME...



AVEC L'ACCORD INTERCANTONAL SUR LES MARCHÉS PUBLICS, LA LOI CANTONALE EST AUSSI ENTRÉE EN VIGUEUR. LES DEUX POINTS EN SUSPENS AU TRIBUNAL FÉDÉRAL SONT DÉSORMAIS RÉGLÉS. LA COUR SUPRÊME A RENDU SON VERDICT AINSI QUE L'ENTIER DE TOUTES SES CONSIDÉRATIONS.

Pour mémoire, la Loi cantonale sur les marchés publics, entrée en force au mois de janvier 2024 déjà, avait repris toutes les bonnes dispositions de l'Accord intercantonal, notamment les conditions de participation, les critères d'aptitude et les critères d'adjudication imposés aux entreprises soumissionnaires, dans un contexte où la qualité désormais doit l'emporter sur le rabais.

Cette même loi cantonale a maintenant son règlement d'application. Ce dernier rencontre l'adhésion de notre association et même plus puisque le texte reprend l'une de ses requêtes: **exiger des travailleurs à l'œuvre sur des chantiers publics qu'ils portent un badge professionnel.**

Nous publions ci-après l'article du Règlement cantonal en question.

Art. 41 Dans le domaine de la construction, afin d'assurer, en particu-

lier, le respect des conditions de travail et le paiement des charges sociales durant l'exécution du marché, l'entité adjudicatrice exige du soumissionnaire retenu et de ses sous-traitants la mise en place d'un système de contrôle par carte professionnelle émanant d'organes paritaires, ou d'un moyen de preuve équivalent à celui d'un tel système, permettant de contrôler le personnel travaillant sur les chantiers. **2** Cette exigence doit figurer dans l'appel d'offres et le contrat conclu avec l'adjudicataire.

LE SORT DE DEUX RECOURS

Deux recours déposés par les acteurs de la construction après le vote par le Grand Conseil de la Loi cantonale sur les marchés publics ont maintenant trouvé une issue juridique définitive. En effet, le Tribunal fédéral a tranché.

Il a donné raison aux entrepreneurs neuchâtelois qui contestaient une disposition législative de taille, l'article 10 précisément de la Loi cantonale qui est donc devenu caduc et qui avait la teneur ci-après. « Pour les marchés de construction, les soumissionnaires doivent justifier dans leur offre qu'ils disposent du nombre d'employées ou employés nécessaires à la réalisation de la prestation. L'adjudicataire ne peut recourir sur un chantier à un nombre de

travailleuses et travailleurs temporaires dépassant les valeurs limites suivantes :

- de 1 à 3 employées ou employés fixes, maximum 2 travailleuses ou travailleurs temporaires ;
- de 4 à 6 employées ou employés fixes, maximum 3 travailleuses ou travailleurs temporaires ;
- de 7 à 11 employées ou employés fixes, maximum 4 travailleuses ou travailleurs temporaires ;
- de 12 à 20 employées ou employés fixes, maximum 5 travailleuses ou travailleurs temporaires ;
- dès 21 employées ou employés fixes, maximum 20% de travailleuses ou travailleurs temporaires (arrondis à l'unité supérieure).

ECHEC

Un autre recours des entrepreneurs n'a pas connu le même succès. Nous étions motivés en effet à lutter contre les ardeurs d'une gauche politique plus extrémiste qu'auparavant et repousser autant que faire se peut l'empilement des dossiers et l'envahissement bureaucratique!

Cet autre recours avait trait à une disposition de la Loi cantonale jugée trop contraignante, dangereuse et même inapplicable. L'essentiel en quelques mots: « Lorsque la valeur du marché public dépasse 30'000 francs, tout



soumissionnaire qui emploie au moins 20 personnes devra fournir à l'autorité une analyse vérifiée de l'égalité des salaires, selon la Loi fédérale sur l'égalité entre hommes et femmes.»

bunal fédéral ne vont pas décourager les petites entreprises à répondre aux appels d'offres publics. Notre association montera la garde. Avec le tocsin au bout de la plume.

En raccourci, le Tribunal fédéral a eu ces quelques considérations en guise de conclusion :

- la Loi neuchâteloise sur les marchés publics vise à garantir le respect de l'interdiction de la discrimination salariale en fonction du genre qui s'impose à tout soumissionnaire. Cette mesure poursuit ainsi deux intérêts publics importants, soit non seulement celui de la lutte contre d'éventuelles distorsions de concurrence entre soumissionnaires, dans la mesure où le non-respect de l'égalité salariale est susceptible de procurer un avantage concurrentiel indu aux entreprises concernées, mais aussi celui de la lutte contre la discrimination des femmes dans l'économie et le monde du travail.

CANTON DE 

Loi sur les marchés publics

**L'article 10
caduc !**

EN ÉVEIL

La FNE a pris note du jugement. Elle espère que les considérations du Tri-

INFLATION DE FAILLITES FRAUDULEUSES DANS LA CONSTRUCTION

AGIR FERMEMENT AVEC LES AUTORITÉS!



TOUS LES JOURS OU PRESQUE, À L'ÉCHELON NATIONAL, DANS TOUS LES CANTONS, UNE FAILLITE FRAUDULEUSE ET ABUSIVE EXASPÈRE LES AUTORITÉS ET LES PARTENAIRES DU SECTEUR PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION.

Il faut réagir et agir. La FNE va sensibiliser plusieurs députés de tous les bords afin de contrer les mauvais entrepreneurs. Au fait, c'est quoi une faillite frauduleuse et abusive? Dans de nombreuses régions, les autorités ont harmonisé leurs constats. En voici un résumé:

- Des dirigeants d'entreprises malhonnêtes qui utilisent la faillite pour échapper à leurs obligations légales et financières ; ils font supporter une partie de leurs pertes aux assurances sociales.
- Des dirigeants irresponsables qui multiplient les déconfitures d'entités juridiques.
- 60 % des faillites proviennent du secteur de la construction ; malheureusement rien de nouveau, mais les chiffres sont néanmoins confirmés!

Que peut-on faire? La réponse fuse: il faut éliminer du marché les entreprises irresponsables et les dirigeants malhonnêtes qui bradent leur prix,

qui bricolent, qui travaillent au noir, qui cachent leurs défauts et qui volent chez d'autres, la nuit tombée, les fournitures essentielles à leurs réalisations. Dans ce contexte, la Commission paritaire du gros œuvre neuchâtelois est alertée. Elle traque les brebis galeuses.

Une conclusion peut-être, en guise d'exhortation? Choisissez toujours la bonne entreprise, d'abord et surtout parmi celles qui sont membres de la FNE!

Au
Grand Conseil?
de légiférer

ELECTIONS CANTONALES 2025

DES CONFIRMATIONS
ET DES RÉVÉLATIONS

Christophe Peter, nouvel élu



LE 23 MARS 2025, LES FORCES DE GAUCHE L'EMPORTENT ET LA COMPOSITION DU GOUVERNEMENT ÉLU, QUI SE CONJUGUE FORTEMENT AU FÉMININ, AFFICHE D'AUTRES COULEURS MAJORITAIRES.

On en conviendra, la réalité des urnes ne souffre d'aucune contestation possible : la gauche occupe la moitié des sièges du Grand Conseil et les femmes trois places sur cinq au Conseil d'Etat.

Ce constat, clair et sans appel, incite la FNE à poursuivre sa mission et à redoubler d'efforts pour rapprocher les mondes politique et économique et pour respecter les libertés constitutionnelles accordées aux entreprises et aux entrepreneurs.

Plus loin, ces élections cantonales révèlent des personnalités et confirment leurs qualités. Proche des activités économiques et sociales de la construction et du génie civil par leurs fonctions au Château, Laurent Favre et Crystel Graf continuent leurs missions. Les investissements d'un côté, la formation professionnelle de l'autre. Deux axes très importants pour notre association.

Dans l'autre chambre politique, au sein de l'hémicycle précisément,

sous les ors du parlement, là où il s'agira d'écrire les prochaines lois, la FNE pourra informer, rencontrer et convaincre une multitude d'anciens et de nouveaux députés (au féminin aussi, bien sûr). Elle a ses contacts, ses préférences et ses attirances et elle saura lorsque les enjeux seront économiques adresser ses commentaires à qui de droit pour défendre ses valeurs.

Dans cette perspective, la FNE pourra compter sur la proximité de Christophe Peter, nouvel élu au Grand Conseil. En vrai, il travaille à trois mètres douze du siège de notre association. Son credo professionnel ? Le voici résumé :

- « La République m'offre un cadeau tous les jours : elle me charge de préparer l'avenir professionnel de notre jeunesse. Je suis formateur au CPNE-Bâtiment & Construction. Ce n'est pas un métier, c'est une passion. Au Grand Conseil, ma voix sera celle des jeunes qui rêvent d'apprentissage et de mille autres réussites. Leur autonomie professionnelle sera leur bien suprême. Et pour moi la plus belle des récompenses. »

UN HOMME, UNE FONCTION, UNE CARRIÈRE POLITIQUE

SEPT QUALITÉS POUR TENIR DOUZE ANS AU CONSEIL D'ÉTAT



Alain Ribaux



QUAND VOUS LIREZ CES QUELQUES LIGNES, UNE NOUVELLE LÉGISLATURE AURA COMMENCÉ AU CHÂTEAU, SANS ALAIN RIBAUX, DÉMISSIONNAIRE AVANT LES ÉLECTIONS DU MOIS DE MARS ÉCOULÉ.

L'ancien ministre laisse d'excellents souvenirs au sein de la FNE. Partenaire, équipier dans son rôle à la tête de l'économie neuchâteloise, nous l'avons souvent croisé, rencontré et compris. Homme de dialogue au style littéraire, nous avons partagé avec lui une ultime séance pour lui dire MERCI.

C'était le 22 novembre, dans une salle où se bataillaient les couleurs bleues, l'indigo du ciel contre le mauve du lac. Dans le silence des sentiments, nous lui avons fait part des sept qualités qui lui allaient si bien et qu'ils incarnaient à merveille:

- Une liberté intraitable, une éthique de la vérité, la conscience des limites humaines, le sens de l'humour, une certaine morale du langage, le goût de la franchise et l'art de l'amitié.

Pour tenir douze ans au Château, dans l'actuel brouhaha des égos, il n'en fallait pas moins. Chapeau et à bientôt.

PARTENARIAT DE LA FNE AVEC LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

LA PLUS BELLE RUCHE DU CANTON !

LE 19 MARS 2025, LE PARLEMENT DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS A OCTROYÉ UN DROIT DE SUPERFICIE À LA FUTURE FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SPORTS DE GLACE. UN VOTE QUI OUVRE TOUTES LES PORTES DE LA RECONSTRUCTION DES PATINOIRES DES MÉLÈZES. EN RÉSUMÉ, UN GRAND OUI AU CHANTIER DU SIÈCLE.

Toutes les cartes politiques sont aujourd'hui réunies pour remporter la partie. Dans les vestiaires, la FNE calcule les premiers métrés. Sur la glace, le HCC est en mode power play. Et dans le public, on entend déjà... le bourdonnement des abeilles.

Ce projet est un modèle de partenariat public-privé entre une ville et une fédération d'entrepreneurs. La première cautionne l'investissement et la seconde, par le biais d'une fondation, réunit les fonds.

Le chantier pourra démarrer après l'obtention du permis de construire, d'ici à 2026 nous l'espérons. Au total, le coût des travaux atteindra quelque 69 millions de francs.

Le droit de superficie accordé à la Fondation courra sur trente ans à compter du premier coup de pioche.

69 millions de francs

Dans ce projet, l'Etat de Neuchâtel a pris une résolution par la voie de son Grand Conseil: participer à l'effort financier consenti par la Ville de La Chaux-de-Fonds, en guise de soutien cantonal.

FONDS DE SECOURS HIVERNAL INTERNEB

- RECORD NÉGATIF EN 2025 - LES ENTREPRISES AU BOULOT



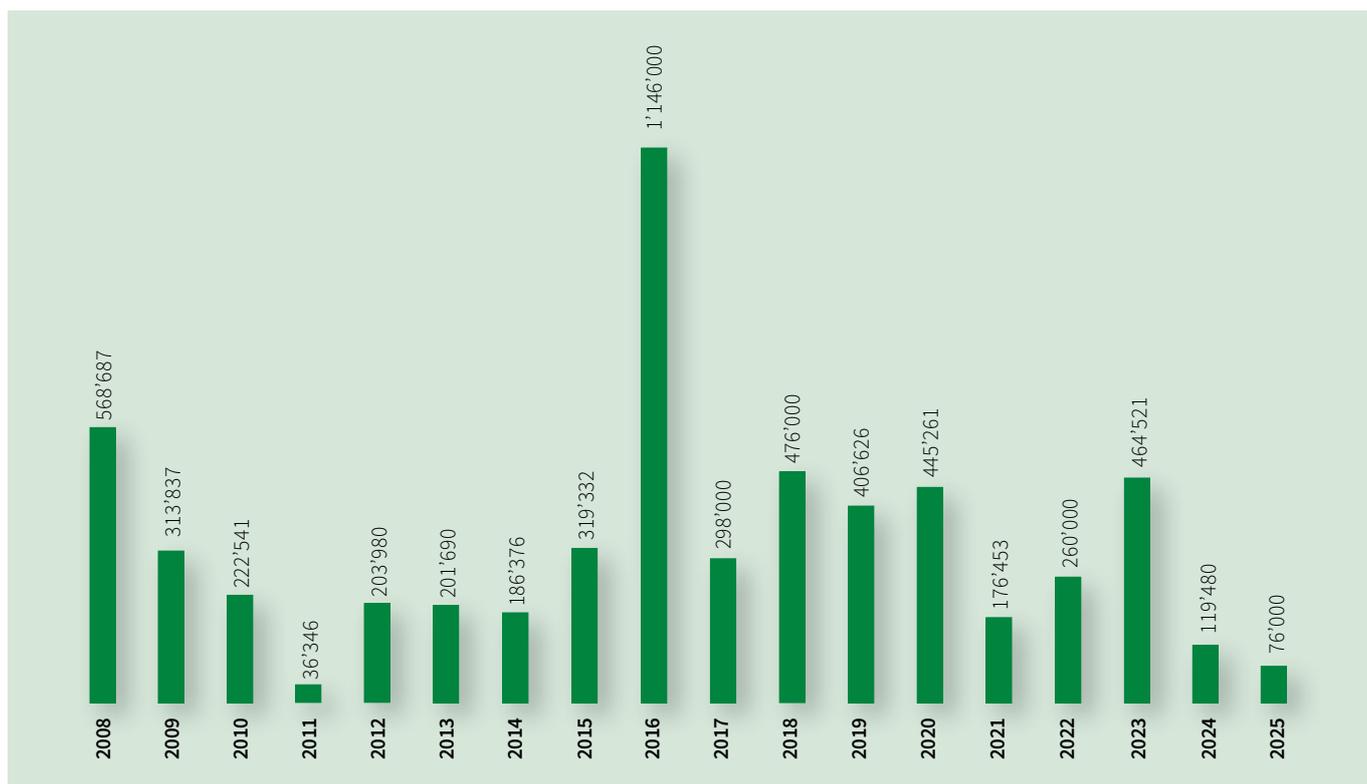
COMME CHAQUE ANNÉE DEPUIS 2001, LE FONDS DE SECOURS HIVERNAL NEUCHÂTELOIS, PARITAIRE DE SURCROÎT, EST OUVERT DE JANVIER À AVRIL. IL EXISTE POUR CONTRER TOUS LES ÉVENTUELS SOUBRESAITS DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE QUATRE MOIS DURANT.

Trois constats résumant ici l'essentiel de l'activité du Fonds InterNeb en 2025.

- 69 jours d'ouverture entre le 13 janvier et Pâques.
- 76'000 francs grosso modo de prestations versées.
- A peine trois entreprises concernées et douze travailleurs à l'arrêt, mais courtement.

Le tableau ci-après illustre parfaitement la situation du marché. Les carnets de commandes des entreprises sont étoffés, les conditions hivernales n'ont pas entravé la marche économique des travaux si bien que les entreprises ont passé le cap sans panne conjoncturelle.

Le Comité de gestion du Fonds Inter-



CARNET NOIR

PIERRE-ALAIN
BUECHE

Neb est comme toujours, rappelons-le, composé des partenaires sociaux habituels, à savoir la FNE et Unia Neuchâtel. Les comptes et autres bilans chiffrés sont tenus à Colombier par l'association patronale.

Pour mémoire, le Fonds de secours hivernal permet aux entreprises de lutter efficacement contre l'exclusion professionnelle en hiver et de conserver la qualité de leur personnel. A l'heure où la main-d'œuvre manque, InterNeb est une réponse responsable et solidaire aux éventuels mauvais temps financiers.

Ultime précision: InterNeb ne peut rien contre la neige, le gel et la glace. Quand l'hiver empêche tout travail, les premiers secours sont à l'Etat. C'est bel et bien aux divers services de l'emploi qu'il faut recourir pour avoir droit aux prestations versées jusqu'ici par l'assurance-chômage contre les intempéries.



PIERRE-ALAIN BUECHE S'EN EST ALLÉ LE 5 FÉVRIER 2025. DANS LA PAIX ET DANS LA SÉRÉNITÉ. LA FNE L'ACCOMPAGNÉ JUSQU'AUX ADIEUX À COFFRANE.

Elle gardera à jamais le souvenir d'un entrepreneur engagé, aux compétences professionnelles partout reconnues. Au sein de l'association, entre 2004 et 2013, il a assumé la fonction de trésorier. Ingénieur civil de l'EPFL depuis 1976, entrepreneur diplômé depuis 1986, ancien président dès 1996 du Conseil d'administration de la société Bieri & Grisoni SA, de La Chaux-de-Fonds, cette personnalité a marqué son temps et son époque par de solides amitiés et un regard avisé sur l'évolution de la construction et du génie civil en terres brittonnes. La FNE réitère ses condoléances.

POUR L'ESSENTIEL, VOICI QUELQUES CHIFFRES CLÉS DE LA SAISON ÉCOULÉE...

3	Le nombre d'entreprises qui ont eu recours aux prestations InterNeb en 2025.
7	
9	Le nombre de jours d'ouverture d'InterNeb en 2025.
12	
76'000.00	En francs, le coût des prestations InterNeb en 2025.
119'480.00	
464'521.00	
260'000.00	

■ Chiffres 2025 ■ Chiffres 2024 ■ Chiffres 2023 ■ Chiffres 2022

UNE COMMISSION PARITAIRE EN CORRÈZE !

APPRENDRE PAR SIMULATION : VIRTUELLEMENT ACTUEL !



DU 3 AU 5 NOVEMBRE 2024, UNE DÉLÉGATION ROMANDE ET NEUCHÂTELOISE A PRIS PART À UN VOYAGE D'ÉTUDE EN FRANCE, À ÉGLETONS, DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE.

Au cœur de cette visite, avec des membres de la Commission paritaire romande des machinistes & grutiers, avec des personnalités des centres professionnels, l'heureuse et fabuleuse découverte du centre de formation EATP (École d'Application aux Travaux Publics), une institution de référence en France dans la formation des machinistes, conducteurs d'engins, constructeurs de route, géomètres et cadres des travaux publics. L'EATP est reconnue pour l'excellence de ses cursus, la rigueur de son encadrement et la qualité des professionnels qu'elle forme.

PLUSIEURS OBJECTIFS

Cette rencontre visait plusieurs objectifs :

- Comparer nos approches pédagogiques et les techniques de formation entre la Suisse romande et la France.
- Explorer les certifications délivrées en France afin d'envisager, à moyen terme, une reconnaissance partielle ou complète de certains permis de

machiniste en Suisse.

- Étudier l'intégration des simulateurs dans la formation des machinistes : l'EATP utilise ces outils depuis plus de dix ans, ce qui nous a permis de recueillir des retours d'expérience concrets, tant en termes de pédagogie que de sécurité. Leur usage a montré un impact significatif sur la réduction des risques lors du passage sur engins réels, tout en renforçant les réflexes des futurs conducteurs.

AU MOIS DE SEPTEMBRE 2025 À COLOMBIER

La délégation suisse a été accueillie avec une grande disponibilité par la direction de l'EATP, qui a non seulement partagé son expertise mais aussi manifesté un réel intérêt pour un futur partenariat.

L'école, qui forme aussi des constructeurs de routes, a exprimé son envie d'organiser des échanges internationaux pour les apprenants. Le CPNE – Pôle Bâtiment et Construction, partenaire naturel de ce projet, a répondu favorablement à cette ouverture.

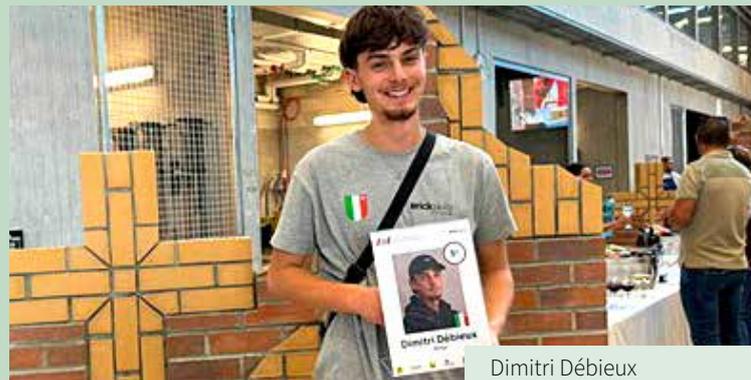
Nous aurons ainsi le plaisir d'accueillir une délégation de la direction de l'EATP en septembre 2025 à Colombier, pour poser les bases d'un premier échange franco-suisse dédié aux apprentis constructeurs de routes.

BRICKSKILLS 2024

DEUX NEUCHÂTELOIS POUR L'EXCELLENCE



Kevin Duarte



Dimitri Débieux

DU 18 AU 21 SEPTEMBRE 2024, LA HALLE DE MAÇONNERIE D'ÉCHALLENS A ABRITÉ LE CONCOURS BRICKSKILLS, « LA » GRANDE SÉLECTION ROMANDE POUR LES SWISSKILLS. CET ÉVÉNEMENT, VÉRITABLE VITRINE DU TALENT EN DEVENIR DANS LES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION, A RASSEMBLÉ LES MEILLEURS APPRENTIS MAÇONS DE SUISSE ROMANDE.

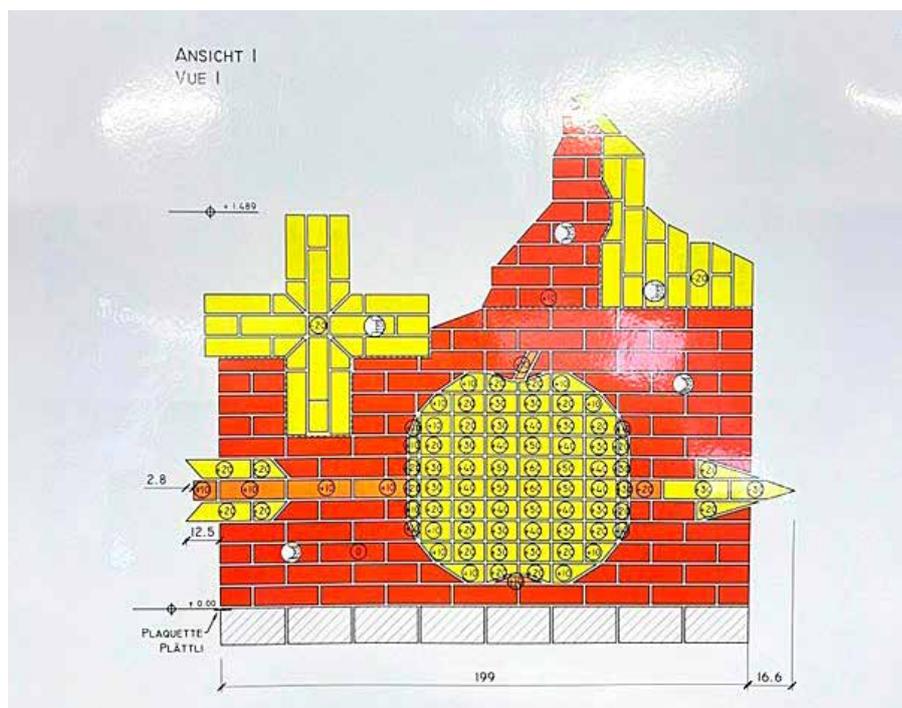
Deux apprentis neuchâtelois y ont représenté leur canton :

- **Kevin DUARTE**, de l'entreprise Marti Arc Jura à Cornaux,
- **Dimitri DÉBIEUX**, de l'entreprise Ritter Construction à La Chaux-de-Fonds.

Leur participation n'est pas le fruit du hasard, mais le résultat d'une sélection rigoureuse menée par le chef de halle maçonnerie à Colombier, Rui Ferreira Da Silva. Pas à pas, ce dernier les a accompagnés dans leur préparation.

Même si la qualification finale ne leur a finalement pas souri, l'expérience restera inoubliable: une plongée dans l'univers de la compétition professionnelle, un défi personnel relevé, et surtout un excellent tremplin pour leurs examens de CFC en 2025.

Nous saluons leur engagement, leur courage et leur persévérance, ainsi que le travail exemplaire de leur formateur. Ces concours sont bien plus que des épreuves techniques: ce sont des moments où se révèlent la passion du métier, l'esprit de transmission et la valeur de l'apprentissage.



LA STATISTIQUE DES PERMIS DE CONSTRUIRE

UN IMPRESSIONNANT BILAN FINAL !



ANNÉE APRÈS ANNÉE, GRÂCE À L'APPUI DU SERVICE CANTONAL DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, NOUS PUBLIONS QUELQUES TABLEAUX QUI RÉSUMENT L'ÉVOLUTION QUANTITATIVE DES PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS PAR LA RÉPUBLIQUE ET TROIS DE SES VILLES.

Dans les chiffres, cette fois-ci, un élément de plus nous permet d'avoir une bonne photographie pour apprécier la situation : le service a intégré dans ses statistiques les plans de quartier valant permis de construire.

Le bilan final est carrément impressionnant : les autorisations délivrées en 2024 portent sur plus d'un milliard de francs.

Autre belle satisfaction : les tableaux publiés ci-contre prennent en compte quatre années de travail, de 2021 à 2024. Un « plus » pour qualifier la conjoncture de la construction dans le canton de Neuchâtel.

2021

RÉGION	NB. DE DOSSIER	ESTIMATION CHF	NB. DE DOSSIERS (%)	ESTIMATION CHF (%)
Littoral	828	444'311'616	51.0%	63.9%
Montagnes	385	149'618'784	23.7%	21.5%
Val-de-Ruz	213	49'341'780	13.1%	7.1%
Val-de-Travers	198	51'746'468	12.2%	7.5%
TOTAL	1624	695'018'648	100.0%	100.0%

PLAN SPÉCIAL / PLAN DE QUARTIER VALANT PERMIS DE CONSTRUIRE

Littoral	1	3'200'000		
Montagnes				
Val-de-Ruz	1	5'600'000		
Val-de-Travers				
GRAND TOTAL		703'818'648		

Dont statistiques par Ville

VILLE	NB. DE DOSSIER	ESTIMATION CHF	NB. DE DOSSIERS (%)	ESTIMATION CHF (%)
La Chaux-de-Fonds	212	105'132'404	39.7%	36.2%
Le Locle fusionné	92	20'608'588	17.2%	7.1%
Neuchâtel fusionné	230	164'366'674	43.1%	56.7%
TOTAL	534	290'107'666	100.0%	100.0%

2022

RÉGION	NB. DE DOSSIER	ESTIMATION CHF	NB. DE DOSSIERS (%)	ESTIMATION CHF (%)
Littoral	923	389'921'571	52.7%	55.4%
Montagnes	446	176'546'981	25.5%	25.1%
Val-de-Ruz	222	67'877'852	12.7%	9.7%
Val-de-Travers	161	69'401'945	9.2%	9.9%
TOTAL	1752	703'748'349	100.0%	100.0%

PLAN SPÉCIAL / PLAN DE QUARTIER VALANT PERMIS DE CONSTRUIRE

Littoral				
Montagnes				
Val-de-Ruz	1	13'500'000		
Val-de-Travers				
GRAND TOTAL		717'248'349		

Dont statistiques par Ville

VILLE	NB. DE DOSSIER	ESTIMATION CHF	NB. DE DOSSIERS (%)	ESTIMATION CHF (%)
La Chaux-de-Fonds	277	124'197'041	44.2%	41.6%
Le Locle fusionné	76	28'918'800	12.1%	9.7%
Neuchâtel fusionné	274	145'450'870	43.7%	48.7%
TOTAL	627	298'566'711	100.0%	100.0%

2023

RÉGION	NB. DE DOSSIER	ESTIMATION CHF	NB. DE DOSSIERS (%)	ESTIMATION CHF (%)
Littoral	973	517'962'095	55.0 %	61.6 %
Montagnes	376	189'831'639	21.2 %	22.6 %
Val-de-Ruz	227	56'622'002	12.8 %	6.7 %
Val-de-Travers	194	76'644'087	11.0 %	9.1 %
TOTAL	1770	841'059'823	100.0 %	100.0 %

PLAN SPÉCIAL / PLAN DE QUARTIER VALANT PERMIS DE CONSTRUIRE

Littoral				
Montagnes				
Val-de-Ruz				
Val-de-Travers				
GRAND TOTAL		841'059'823		

Dont statistiques par Ville

VILLE	NB. DE DOSSIER	ESTIMATION CHF	NB. DE DOSSIERS (%)	ESTIMATION CHF (%)
La Chaux-de-Fonds	232	151'797'333	37.1 %	52.4 %
Le Locle fusionné	71	16'197'720	11.3 %	5.6 %
Neuchâtel fusionné	323	121'810'021	51.6 %	42.0 %
TOTAL	626	289'805'074	100.0 %	100.0 %

2024

RÉGION	NB. DE DOSSIER	ESTIMATION CHF	NB. DE DOSSIERS (%)	ESTIMATION CHF (%)
Littoral	866	533'556'229	53.1 %	54.3 %
Montagnes	388	339'591'338	23.8 %	34.6 %
Val-de-Ruz	189	59'302'602	11.6 %	6.0 %
Val-de-Travers	189	49'878'232	11.6 %	5.1 %
TOTAL	1632	982'328'400	100.0 %	100.0 %

PLAN SPÉCIAL / PLAN DE QUARTIER VALANT PERMIS DE CONSTRUIRE

Littoral	1	50'498'700		
Montagnes				
Val-de-Ruz	1	20'000'000		
Val-de-Travers				
GRAND TOTAL		1'052'827'100		

Dont statistiques par Ville

VILLE	NB. DE DOSSIER	ESTIMATION CHF	NB. DE DOSSIERS (%)	ESTIMATION CHF (%)
La Chaux-de-Fonds	247	292'539'429	39.5 %	47.0 %
Le Locle fusionné	72	30'094'076	11.5 %	4.8 %
Neuchâtel fusionné	306	299'995'727	49.0 %	48.2 %
TOTAL	625	622'629'232	100.0 %	100.0 %



EVOLUTION SUR 4 ANS

2021 = 704 millions
 2022 = 717 millions
 2023 = 841 millions
 2024 = 1 milliard
 et un peu plus !

JUBILÉ À LA GRANDE-BÉROCHE UN QUART DE SIÈCLE DE PROXIMITÉ



EN 2024, L'ENTREPRISE LOPES, DE LA GRANDE-BÉROCHE, A COMMÉMORÉ UN QUART DE SIÈCLE D'ACTIVITÉS, UN QUART DE SIÈCLE DE PRESTATIONS, UN QUART DE SIÈCLE DE COMPÉTENCES ET UN QUART DE SIÈCLE DE CROISSANCE ET D'EMPLOIS. AU TOTAL : 100% DE SUCCÈS MILLE FOIS MÉRITÉS !

Son patron, Joaquim Lopes de Jesus, engagé en politique, élu l'an passé au législatif, incarne immensément la proximité et le dévouement. La FNE lui adresse ici, publiquement, ses plus beaux compliments.

LA FÊTE À LA TÈNE

MFP : 20 ANS DE PRINTEMPS !



L'ENTREPRISE MFP – PRÉFABRICATION SA A COMMÉMORÉ SES VINGT PRINTEMPS À LA TÈNE. UNE MAGNIFIQUE FÊTE, À LA CROISÉE DES GÉNÉRATIONS ET DES CHEMINS, ENTRE HIER ET DEMAIN, POUR CETTE ENTREPRISE FAMILIALE FONDÉE EN 1956 PAR LOUIS MOULLET.

Tout d'abord installés à Cheyres (FR), les artisans du béton, en 2005, ont choisi de poser leurs valises pleines de projets à La Tène.

En 1986, Dominique Moullet et son épouse Anne en ont repris le flambeau. Aujourd'hui, après avoir développé ses activités dans toute la Suisse romande, la société est entre les mains de la troisième génération.

Noémie Carera et Alexis Moullet vont continuer de faire briller MFP Préfabrication SA dans le ciel neuchâtelois. La FNE les avait accueillis en 2023, en leur qualité de nouveau membre.

Vingt premiers printemps fêtés le 22 mai comme il se doit à La Tène au cours d'une soirée très animée, pleine de joie, de gaieté et de petits bonheurs familiaux.

La famille? C'est le maître mot chez les Moullet!

BILAN

En CHF	31.12.2024	31.12.2023
ACTIF	1'924'097.18	1'879'340.34
ACTIF CIRCULANT	1'398'543.18	1'319'388.34
Trésorerie	920'610.43	1'020'359.61
Liquidités	920'610.43	1'020'359.61
Créances pour ventes et prestations	459'498.30	287'487.88
Envers des tiers	484'498.30	312'487.88
Correction de valeur sur créances	-25'000.00	-25'000.00
Autres créances à court terme	529.10	210.00
Actifs de régularisation	17'905.35	11'330.85
ACTIF IMMOBILISÉ	525'554.00	559'952.00
Immobilisations financières	7'450.00	7'450.00
Titres	7'450.00	7'450.00
Immobilisations corporelles meubles	3'104.00	7'502.00
Mobilier	3'104.00	7'502.00
Immobilisations corporelles immeubles	515'000.00	545'000.00
Immeuble FNE	1'175'373.55	1'175'373.55
Fonds d'amortissement sur immeuble FNE	-660'373.55	-630'373.55
PASSIF	1'924'097.18	1'879'340.34
CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME	336'873.63	351'966.48
Dettes à court terme portant intérêt et autres dettes à court terme	30'000.00	30'000.00
Emprunt hypothécaire	30'000.00	30'000.00
Passifs de régularisation	306'873.63	321'966.48
CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME	945'011.25	907'168.75
Dettes à long terme portant intérêt	513'800.00	543'800.00
Emprunt hypothécaire	513'800.00	543'800.00
Provisions	431'211.25	363'368.75
Capacité	40'000.00	40'000.00
Fonds pour la formation professionnelle	75'000.00	75'000.00
Fonds digitalisation	50'000.00	50'000.00
Fonds grads projet PPP	50'000.00	0.00
Fonds pour réserve de cotisations	75'417.75	75'193.75
Fonds d'entretien et rénovation	140'793.50	123'175.00
CAPITAUX PROPRES	642'212.30	620'205.11
Capital	620'205.11	600'250.36
Résultat de l'exercice	22'007.19	19'954.75

COMPTE D'EXPLOITATION

En CHF	BUDGET 2025	COMPTES 2024	BUDGET 2024	COMPTES 2023
PRODUITS	1'018'700.00	1'089'140.74	813'000.00	876'617.80
Cotisations	490'000.00	494'932.66	480'000.00	474'917.00
Indemnités, mandats paritaires	495'000.00	560'212.33	300'000.00	368'230.98
Contrat formation	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00
Dons (formation professionnelle, concours,...)	3'700.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Charges/ Produits financiers	0.00	995.75	0.00	469.80
CHARGES	-968'000.00	-955'542.35	-754'000.00	-821'920.73
Charges de personnel	-589'000.00	-556'735.50	-460'000.00	-494'304.36
Séances, représentation et délégations	-145'000.00	-169'258.31	-140'000.00	-171'289.08
Formation professionnelle	-40'000.00	-46'188.46	-40'000.00	-39'103.70
Promotions et relations publiques	-110'000.00	-54'535.85	-30'000.00	-30'092.60
Locaux	-24'000.00	-24'000.00	-24'000.00	-24'000.00
Frais généraux	-60'000.00	-104'824.23	-60'000.00	-63'130.99
EXPLOITATION IMMEUBLE (DÈS 01.07.2014)	276.00	-36'850.70	-20'000.00	-10'396.40
Loyers encaissés	60'276.00	56'386.00	55'000.00	71'907.00
Charges d'exploitation	-35'000.00	-49'924.55	-50'000.00	-40'062.80
Amortissements immeuble	-12'000.00	-30'000.00	-12'000.00	-30'373.55
Intérêts hypothécaires	-13'000.00	-13'312.15	-13'000.00	-11'867.05
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION (EBITDA)	50'976.00	96'747.69	39'000.00	44'300.65
AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IMPÔTS	-43'000.00	-74'740.50	-27'000.00	-24'345.90
Amortissements	-18'000.00	-4'398.00	-12'000.00	-4'800.00
Fonds & Réserves - prélèvement au bilan	-20'000.00	-67'842.50	-10'000.00	-17'624.70
Produits & charges extraordinaires	-1'000.00	0.00	-1'000.00	0.00
Impôts directs	-4'000.00	-2'500.00	-4'000.00	-1'921.20
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	7'976.00	22'007.19	12'000.00	19'954.75

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024 À COLOMBIER

UNE MÉMORABLE SOIRÉE OLYMPIQUE !



RETOUR EN IMAGES SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024 DE LA FNE ! ELLE A EU LIEU LE 3 JUILLET. ELLE A EU UN ÉNORME SUCCÈS PUISQUE LA FNE A BATTU TOUS LES RECORDS D'AUDIENCE.

Personnalités des mondes politiques et économiques, entrepreneurs, formateurs, instructeurs, experts, membres d'honneur et vétéran, mandataires, hauts serviteurs de l'Etat et des communes : il ne manquait personne à l'appel, à Colombier, dans les halles dédiées aux maçons et aux constructeurs de routes, deux lieux symboliques transformés en cinq étoiles pour la circonstance.

La FNE a mis l'accent sur les Jeux olympiques puisqu'à l'époque ceux de Paris allaient commencer. **Xavier Tissières**, directeur des RH de la Maison olympique de Lausanne, a captivé l'attention, film et images à l'appui.

Laurent Favre, « notre » ministre du territoire et des investissements en masse, a raconté les aléas d'une vie politique à une année des élections ! Visiblement, il a bien fait...

La prochaine assemblée générale aura lieu le **2 juillet**, au centre professionnel de Colombier, dans les deux mêmes lieux si appréciés de toutes nos invitées et de tous nos invités.

A l'affiche, sur la crête d'une actualité riche de belles promesses, une question prioritaire : Une patinoire, pour qu'elle rapporte plus qu'elle ne coûte, comment la gérer en 2025 ? Stéphanie Mérillat, à la tête du HC Bienne, donnera les réponses.



RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 JANVIER 2025

QUATRE NOUVEAUX MEMBRES REJOIGNENT LA FNE

DEUX FOIS L'AN, LA FNE RÉUNIT SES OUAILLES PRÉFÉRÉES. UNE FOIS L'ÉTÉ, AVEC FASTE ET INVITÉS. UNE FOIS L'HIVER, EN TOUTE INTIMITÉ.

Lors de l'Assemblée générale du 14 janvier écoulé, quatre nouveaux membres ont rejoint la FNE. Nous en affichons les principales distinctions, entre membres ordinaires et membres hôtes. Nous les retrouverons le 2 juillet prochain, à l'occasion de nos assises estivales traditionnelles.

CG-TP/AGRI PRESTATIONS, La Chaux-de-Fonds
Mme et M. Manuela & Christophe Gouthier

POLYÉTANCHE SA, Hauterive
Mme Aferdita Peci

Membre Hôte
MORENO PLACEMENTS SA, Neuchâtel
MM. Mathieu Bonfigli, Carlo Gaiotto et Loïc Schwab

Membre Hôte
VDR LEVAGE SA, Savagnier
M. Raphaël Chatelain

Changement de siège social & Démission
GÉTAZ MIAUTON, Neuchâtel

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 JUILLET 2024

DEUX NOUVEAUX MEMBRES D'HONNEUR

LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024 À COLOMBIER, LE 3 JUILLET ÉCOULÉ, DEUX NOUVEAUX MEMBRES D'HONNEUR ONT REÇU UNE SALVE D'APPLAUDISSEMENTS ET DE REMERCIEMENTS. IL S'AGIT DE XAVIER ROULET ET TERENCE ROSSETTI. L'UN ET L'AUTRE ONT SERVI LOYALEMENT ET DIGNEMENT NOTRE FÉDÉRATION. AVEC UNE BONNE HAUTEUR DE VUE ET MÊME BEAUCOUP D'ÉPAISSEUR PROFESSIONNELLE.

XAVIER ROULET a siégé au Comité de 2009 à 2023 et **TERENZIO ROSSETTI** de 2014 à 2023. Quelles étaient leurs principales caractéristiques? La passion, la passion de leur métier, ce surplus de vie qu'ils ont apporté à notre Fédération pour célébrer l'esprit des entrepreneurs et la beauté de leurs réalisations.

Nous pourrions parler longuement de leurs chantiers, mais nous préférons le raccourci et la citation pour les qualifier ici. Tout au long de leur mandat à la FNE, ils ont suivi une équation bien connue: penser en homme d'action, agir en homme de pensée.

Terenzio Rossetti a transmis le flambeau opérationnel à **FLORIAN KURTH** chez Bieri & Grisoni, où il en est encore le président du Conseil d'administration.

Xavier Roulet, quant à lui, a laissé sa place de directeur général à **FLORIAN KOSSMANN** chez F. Bernasconi & Cie SA; il occupe désormais un poste en vue au sein de Marti Group.

TAPEZ FNE.CH

UNE PRESSION SUR LE CLAVIER POUR ACCÉDER EN TROIS SECONDES À TOUTES LES PRESTATIONS DE LA FNE!

Le site est renouvelé, épuré, actualisé. Bienvenue!

Et pour tout le reste: 032 843 41 30, la grande petite équipe de Colombier privilégie les contacts.



A VOTRE SERVICE !

NOTRE FÉDÉRATION COMPTE 61 MEMBRES.
SUR LE PLAN DES AFFAIRES, CES MÊMES MEMBRES COUVRENT ENVIRON LE 90 % DU MARCHÉ NEUCHÂTELOIS DE LA CONSTRUCTION ET DU GÉNIE CIVIL.

COMITÉ DE LA FÉDÉRATION

Président	O. Haussener (2011*)
Vice-président	J.-L. Pagani (2011)
Membres	S. Girod (2021)
	U. Hübscher (2001)
	F. Kossmann (2024)
	F. Kurth (2024)
	G. Lequertier (2020)
	T. Linder (2023)
	G. Mettraux (2019)
	R. Pfenniger (2024)
	M. Zuttion (2019)

* Date d'entrée en fonction

SECRETARIAT

Secrétaire général	J.-C. Baudoin, avril 1999
Responsable de l'office technique	G. Aellen, novembre 2021
Administration	B. Alushaj, août 2019
Apprenti employé de commerce	k. Sanglard, août 2024

DÉLÉGUÉS DE LA FÉDÉRATION À LA COMMISSION PARITAIRE

Président de la Commission	U. Hübscher
	S. Girod
	O. Haussener
	J.-L. Pagani

AVEC LES FÉLICITATIONS DE LA FNE

CERTIFICAT DE CHEF D'ÉQUIPE BÂTIMENT ET GÉNIE CIVIL



MARQUES DOMINGOS Rui Miguel, meilleure moyenne générale

Puis, dans l'ordre alphabétique...

NOM, PRÉNOM	NOM, PRÉNOM	NOM, PRÉNOM	NOM, PRÉNOM
BASHLYKOV Viktor	CORBAT Florian	LESQUEREUX Corentin	VERDUZZO Gilles
CAMANES CLAVER Juan Manuel	COUSIN Théo Pierre	RODRIGUES Daniel Francisco	VILLARINO David
CAPELLI Antoine	DE JESUS PEREIRA Ricardo André	STULZ Kevin	WAHAB Agrin
CARVALHO BARBOSA Mickael	FALVO Matteo	SUNIER Loïc	

MAÎTRISE FÉDÉRALE D'ENTREPRENEUR CONSTRUCTEUR

NOM, PRÉNOM	ENTREPRISE
BURGUNDER Jonathan	Arrigo SA
HALPER Anthony	F. Bernasconi & Cie SA
LUDER Laurent	Bieri & Grisoni SA
STETTLER Kevin	Marti Arc Jura SA



BREVET FÉDÉRAL DE CONTREMAÎTRE MAÇON

NOM, PRÉNOM	ENTREPRISE
JACOT-DESCOMBES Simon	F. Bernasconi & Cie SA
PERSOZ Jérôme	Bieri & Grisoni SA
RAIMONDO Hakim	Spinedi SA

TITULAIRES D'UN CFC 2024

Maçonnerie

STAUFFER Arnaud, BSC Construction & Terrassements Sàrl, Meilleure moyenne générale

STAUFFER Félicien, BSC Construction & Terrassements Sàrl, Meilleure moyenne pratique

SAUSER Ethan, R. Zimmermann Sàrl, 2^e meilleure moyenne pratique

Puis, dans l'ordre alphabétique...

NOM, PRÉNOM	ENTREPRISE	NOM, PRÉNOM	ENTREPRISE
BURKHARD Maël	Marti Arc Jura SA	OKTAY Eric Can	Perucchini SA
CAMELIQUE Loris	Spinedi SA	PERRINJAQUET Lionel	Entreprise de construction Sambiagio SA
DUCOMMUN Jimmy	B. Cuhe SA	SCHNEITER Romain	Codoni SA
JALALI Hashim	Bieri & Grisoni SA	VANOTTI Alessio	MGO Réalisations SA



PERMIS DE MACHINISTE

NOM, PRÉNOM	ENTREPRISE	NOM, PRÉNOM	ENTREPRISE
ALVES GONCALVES Vasco Filipe	Marti Construction (TS) SA	MAHDI Ali	Value Job SA
BAAZAOUI Mehdi	Privé	MANINI Davide	Von Arx SA
BALTZLI Nicolas	Privé	MOREIRA DE SOUSA Bruno Alexandre	Marti Construction (TS) SA
BEN HAMOUDA Mahdi	LeteamSA	RAGOT Théo	Colas Suisse SA
BOTTERON Jordan	TTT Sàrl	SIEGENTHALER Valentin	S.FACCHINETTI SA
BOUHI Hassan	F. Bernasconi & Cie SA	SILVA SANTOS Telmo José	Marti Construction (TS) SA
BOURQUIN Ambroise	Cand Landi SA	SIMON Briec	Juracime SA
CARVALHO TEXEIRA MARINHO Hilario	Marti Construction (TS) SA	SIRE Alexandre	Stram Philippe
CRISTEA NICOLAE Adrien	Zuttion Construction SA	VILACA PEREIRA Heldes Ricardo	S. Facchinetti SA
DE CARVALHO MOURARO Rui Manuel	S. Facchinetti SA	WALSER Michael	Zmoos SA
DE SOUSA RODRIGUES José Miguel	S. Facchinetti SA	YORO Amougnan	DRV Emplois SA
DEGENEVE Gabriel	TTT Sàrl		
DROZ-DIT-BUSSET Laurent	Privé		
FACILA Olivier	Von Arx SA		
FALLOT Julien	Zmoos SA		
FRIONNET Romain	Duckert SA		
GOMES PEREIRA André Filipe	Bieri & Grisoni SA		
HARCHAOUI Karim	Privé		
JORNOD Anthony	Von Arx SA		
LESAGE Loic	Privé		
LOBAO PAULA AREIAS Marco André	Privé		
LOBO PERREIRA Rui David	Marti Construction (TS) SA		
LOUSA YONUZ Tito	Privé		



CONSTRUCTEUR DE ROUTES

VARIN Tristan, Bieri & Grisoni SA, meilleure moyenne pratique

Puis, dans l'ordre alphabétique...

NOM, PRÉNOM	ENTREPRISE
KREBS Jonas	Bieri & Grisoni SA
LANDINO Paolo Francesco	S. Facchinetti SA
LOURENCO FIGUEIREDO Francisco	S. Facchinetti SA
MAGANUCO Baldo	TPA SA
NOGUEIRA DA COSTA Cristiano	S. Facchinetti SA
PERRET Adrian	Duckert SA
PLUMEY Dylan	TTT Sàrl
UYVAL Paulo Muhammed Efe	Marti Arc Jura SA



AFP D'ASSISTANT-CONSTRUCTEUR DE ROUTES

NOM, PRÉNOM	ENTREPRISE
ARON Awet	Marti Arc Jura SA
DELPERIE Noé	S. Facchinetti SA

AFP AIDE-MAÇON

NOM, PRÉNOM	ENTREPRISE
AZAVEDO COELHO Leandro Filipe	Lopes Joaquim Construction
FROIDEVAUX Gaëtan	Ricardo Carvalho Sàrl

PERMIS DE GRUTIERES



NOM, PRÉNOM	ENTREPRISE
AMBUHL Marc	Minerba SA
BLETRIX Théo	Privé
CAND Loïc	AR Electricité SA
CARVALHO TEIXEIRA MARINHO Hilario	Marti Construction (TS) SA
DA SILVA SANTOS SOARES Pedro Miguel	Bieri & Grisoni SA
DA SILVA VIEIRA José Luis	MFP Préfabrication SA
DELVAL Maximilien	Deluca SA
FATTON Loïc	Frey G & Fils SA
FERREIRA RODRIGUES José Manuel	Infra Tunnel SA
FREI Jonas	Bernard Frei & Cie SA
FUHRER Stéphane	Bieri & Grisoni SA
GÉNIER Yves	Jacquet SA
GIL ESTEVEZ Adrian	AR Electricité SA

NOM, PRÉNOM	ENTREPRISE
GIULIATI Cédric	Privé
GREMAUX Clément	Hydrokarst Swiss SA
HEUBI Michel	Trans-N
HOSTETTLER Jules	Jacquet SA
HUMBERT Nicolas	Marti Arc Jura SA
ISLER Pascal	Menuiserie Pascal Isler Sàrl
KLAY Daniel	Nacelles SA
KLAY Christian	Nacelles SA
KLAY Olivier	Nacelles SA
LOBO PERREIRA Rui David	Marti Construction (TS) SA
MALIQI Ismajl	Extra Montage SA
MENNEL Joel	Privé
OUDOT Romain	Menuiserie Pascal Isler Sàrl
PEREIRA REIMAO Carlos	Zuttion Construction SA
PHILIP Benjamin	Marti Construction (TS) SA
ROSSI Ludovic	Frey G & Fils SA
SERGIO FIGUEREDO José Carlos	Frey G & Fils SA
SOARES MOES Carlos Filipe	Bieri & Grisoni SA
STUDER Loïc	Acro-Bat Sàrl
WALSER Michael	Zmoos SA
VIEIRA TAVARES Joao	Extra Montage SA

CONSTRUCTEUR DE VOIES FERRÉES

CHEKLAT Maziz, Login Formation Professionnelle SA, Meilleure moyenne générale

Puis, dans l'ordre alphabétique...

NOM, PRÉNOM	ENTREPRISE
ALHAKIM Abdulazeez	Login Formation Professionnelle SA
DAVID Giani	Login Formation Professionnelle SA
HÄNNI-LOZANO Noah	Login Formation Professionnelle SA
SANCHEZ GARCIA ISMAEL	Login Formation Professionnelle SA

Concept graphique
et photos pages 28 et 36 : >graffiti-communication.ch
Impression : Imprimerie Baillool S.A., Bevaix



FÉDÉRATION NEUCHÂTELOISE DES ENTREPRENEURS

Fédération Neuchâteloise des Entrepreneurs

Longues-Raies 13 - 2013 Colombier

Tél. 032 843 41 30

info@fne.ch - www.fne.ch